



# ami entends-tu...

**journal de la Résistance bretonne**

organe de l'association nationale des anciens combattants de la résistance (ANACR) comités du morbihan-côtes d'armor-finistère et d'ille & vilaine

**159**

Jean **Moulin** et ses deux secrétaires, Pierre Meunier et Robert Chambeiron, ont participé, il y a aujourd'hui 70 ans, à la réunion du 27 mai 1943, constitutive du CNR, avec les représentants des huit grands mouvements de résistance :

**Pierre Villon** du Front national de la résistance créé par le Parti communiste français Roger **Coquoin** pour Ceux de la Libération, Jacques Lecompte-Boinet pour Ceux de la Résistance, Charles Laurent pour Libération-Nord, Pascal **Copeau** pour Libération-Sud, Jacques-Henri Simon pour Organisation civile et militaire, Claude Bourdet pour Combat, Eugène Claudius-Petit pour Franc-Tireur ; les représentants des deux grands syndicats d'avant-guerre : **Louis Saillant** pour la CGT, **Gaston Tessier** pour la CFTC et les représentants des six principaux partis politiques de la Troisième République André Mercier pour le PC, **André Le Troquer** pour la SFIO, Marc Rucart pour les radicaux, Georges Bidault pour les démocrates-chrétiens, **Joseph Laniel** pour l'Alliance démocratique (droite modérée et laïque), Jacques Debû-Bridel pour la Fédération républicaine (droite conservatrice et catholique).

avril 2013. 4 €



# ÉDITO

## L'ANNÉE 2013, ANNÉE ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION, SERA-T-ELLE CELLE DE L'INSTAURATION DU 27 MAI ?

**A L'ISSUE DU CONGRÈS NATIONAL DE L'ANACR, TENU À LONS-LE-SAUNIER LE 7 OCTOBRE 2012, LOUIS CORTOT, PRÉSIDENT DE L'ANACR, MANDATÉ PAR LES DÉLÉGUÉS UNANIMES, ADRESSAIT LA LETTRE SUIVANTE À MONSIEUR FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**

Monsieur le Président de la République,

Nous connaissons votre attachement aux valeurs de la Résistance. En tant que maire de Tulle et président du Conseil général de Corrèze, vous avez apporté votre soutien à celles et ceux qui se consacrent à leur transmission aux jeunes générations.

Aujourd'hui, c'est au Chef de l'Etat que nous nous adressons.

Il y a plus de vingt ans, la demande d'instauration d'une journée nationale de la Résistance, le 27 mai, date anniversaire de la création en 1943 du Conseil national de la Résistance (CNR) sous la présidence de Jean Moulin, a été avancée par notre association, elle est aujourd'hui appuyée par plusieurs autres et par l'Union française des associations de combattants et victimes de Guerre (UFAC), afin que s'inscrive dans le calendrier mémoriel officiel de la Nation la mémoire du rôle qui fut celui de la Résistance dans la lutte contre l'occupant et ses complices et dans la libération de notre pays, la mémoire du sacrifice des Résistants tombés dans cette lutte.

Monsieur le Président, l'an prochain sera le 70ème anniversaire de la création du CNR, qui rassembla mouvements, partis et syndicats clandestins engagés dans le combat de Résistance, et qui, en se plaçant sous son autorité, donna au Général de Gaulle la légitimité de la représentation de toutes les forces françaises luttant tant en France que sur tous les fronts extérieurs contre le nazisme et le fascisme.

C'est là une opportunité forte pour que, par l'instauration d'une journée nationale de la Résistance, hommage

soit ainsi rendu à la Résistance et justice à la mémoire des Résistants, à ceux toujours parmi nous.

Nous souhaitons et espérons vivement que cette opportunité soit saisie.

Soyez assurés, Monsieur le Président de la République, de notre profond respect.

Selon le compte rendu paru dans le dernier numéro du *journal de la Résistance*, France d'abord « Le 17 janvier 2013, une délégation de l'Anacr conduite par les présidents Louis Cortot, compagnon de la Libération, et Pierre Martin, qu'accompagnaient Jacques Weiller, vice-président et Jacques Varin, secrétaire général, a été reçue par M. le ministre Kader Arif, afin de lui présenter notre association, son investissement dans le travail de mémoire et le passage de la mémoire, ses principales orientations et revendications réaffirmées lors du récent congrès de Lons-le-Saunier. Louis Cortot a rappelé le combat mené par l'Anacr depuis plus de 20 ans pour l'instauration d'une journée nationale de la Résistance, le 27 mai, ce qui ne serait que justice au regard du rôle de la Résistance dans notre histoire et des sacrifices des Résistant(e)s, le 70ème anniversaire en 2013 de la création du CNR offrant une opportunité pour cette instauration.

Le ministre a exprimé - à la différence de ses prédécesseurs - une approche positive de cette demande, qui nécessitera une concrétisation dans les textes ».

Ne serait-ce pas une manière courtoise de renvoyer aux calendes grecques l'examen d'une proposition d'une loi par les représentants élus du peuple français ?

### sommaire

Edito ....	2
La création du CNR ....	4
Jacob de la Meuse dit «Pierrot» ...	10
Jean Maurice ...	13
Revue de presse ...	18
Initiatives et actualités des comités ...	19
Nos Ami-e-s disparues ...	21

**1942-1943,  
de la relève  
au Service du travail  
obligatoire... I à XX**





## ÉDITO

# LA CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ? 7 MAI COMME JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE ?

En effet, une proposition de loi, présentée par Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Candelier, François Asensi, Alain Bocquet, Marie-George Buffet, Patrice Carvalho, Gaby Charroux, André Chassaigne, Marc Dolez, Jacqueline Fraysse et Nicolas Sansu enregistrée le 10 octobre 2012, existe d'ores et déjà, dont les termes simples et facilement amendables nous paraissent permettre de concrétiser dans les textes l'instauration de cette journée. Nous vous en rappelons les articles, l'exposé des motifs ayant été présenté dans le n° 158 de notre revue.

### Article 1er

*La République française institue une journée nationale de la Résistance.*

### Article 2

*Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance.*

### Article 3

*Dans tous les établissements d'enseignement, les enseignants consacrent une partie de cette journée anniversaire aux thèmes de la Résistance et de la Déportation.*

De plus une proposition identique a été déposée le 12 février 2013 auprès de la Présidence du Sénat, par les sénateurs suivants appartenant au groupe socialiste et apparentés: Mesdames et Messieurs Jacqueline Alquier, Serge Andreoni, Alain Anziani, Bertrand Auban, Delphine Bataille, Claude Bérit-Débat, Jacques Berthou, Maryvonne Blondin, Martial Bourquin, Bernadette Bourzai, Michel Boutant, Pierre Camani, Claire-Lise Champion, Jean-Louis Carrère, Françoise Carton, Yves Luc Carvounas, Bernard Cazeau, Jacques Chiron, Roland Courteau, Yves Daudigny, Félix Des-

plan, Claude Dilain, Claude Domeizel, Odette Duriez, Josette Durrieu, Frédérique Espagnac, Alain Fauconnier, Jean-Luc Fichet, Jean-Jacques Filleul, Catherine Génisson, Sarnia Ghali, Dominique Gillot, Gaëtan Gorce, Didier Guillaume, Odette Herviaux, Philippe Kaltenbach, Ronan Kerdraon, Georges Labazée, Françoise Laurent-Perrigot, Jack Le Menn, Claudine Lepage, Jean-Claude Leroy, Marie-Noëlle Lienemann, Jean-Jacques Lozach, Roger Madec, Philippe Madrelle, Jacques-Bernard Magner, François Marc, Michelle Meunier, Danielle Michel, Jean-Pierre Michel, Gérard Miquel, Jean-Jacques Mirassou, Thani Mohamed Soilihi, Robert Navarro, Alain Néri, Jean-Marc Pastor, François Patrut, Jean-Claude Peyronnet, Bernard Piras, Gisèle Printz, Marcel Rainaud, Daniel Raoul, François Rebsamen, Roland Ries, Patricia Schillinger, Jean-Pierre Sueur, Simon Sutour, Catherine Tasca, René Teulade, Jean-Marc Todeschim, André Vallini, Yannick Vaugrenard, Maurice Vincent.

Parmi les motifs présentés au soutien de cette proposition, nous retiendrons plus particulièrement ceux-ci :

*Ce jour dédié a pour vocation la transmission et l'appropriation par chaque génération des valeurs de la Résistance, qui structurent notre société depuis plus d'un demi-siècle. Elles reposent sur la reconnaissance des droits de l'homme et des acquis de 1789, sur le refus de la capitulation et du désespoir, et plus encore, sur l'adhésion à la République dans une France libre et solidaire.*

*Le 27 mai 1943, Jean Moulin réunissait pour la première fois le Conseil national de la Résistance. Cet événement historique signalait, au-delà des disparités idéologiques et politiques,*

*une convergence de volontés et de courages. Il engageait les représentants de huit mouvements de résistance, de six partis politiques résistants et des deux centrales syndicales clandestines.*

*La fondation du Conseil national de la Résistance a rendu possible la contribution décisive de la Résistance intérieure à la libération de notre pays. Il a également permis de jeter les bases d'un nouveau contrat social à l'ambition révolutionnaire, qui fonde encore aujourd'hui notre République. La modernité du programme du Conseil national de la Résistance demeure entière.*

Courant octobre 2012, nous nous étions adressés aux députés du Morbihan pour connaître leur point de vue sur la première proposition de loi. Monsieur Paul Molac, député de la 4<sup>ème</sup> circonscription nous a fait connaître son accord avec cette proposition. Monsieur Hervé Pellois, député de la première circonscription nous a fait savoir par courrier en date du 20 novembre 2012 pourquoi il soutiendrait cette proposition :

*« Le courage des résistants lors de la seconde guerre mondiale est un des éléments fondateurs de notre mémoire nationale. Il est important que le message de civisme de ces hommes et de ses femmes soit transmis aux jeunes générations. Il est du devoir du gouvernement de le protéger et de le perpétuer. C'est pourquoi je suis tout à fait en faveur de l'instauration du 27 mai en tant que journée nationale de la Résistance.*

*Je soutiens ainsi la proposition de loi de M. Jean-Jacques Candelier déposée le 10 octobre 2012. Celle-ci portant le désir de transmettre « la mémoire de cette période historique mais aussi les valeurs humanistes et*

## ÉDITO

*d'engagement que symbolisent les femmes, les jeunes et les hommes qui se sont battus jusqu'au sacrifice de leur vie, pour sauver notre République ».*

*Ce projet de loi est actuellement étudié par la commission de la défense nationale et des forces armées. J'espère, tout comme vous, la voir soumise au vote et adoptée dans l'année à venir.»*

Courant mars 2013, nous venons de nous adresser aux sénateurs Joël Labbé et Michel Le Scouarnec pour leur demander de soutenir cette proposition dont Madame Odette Herviaux est signataire. Nous avons aussi communiqué aux maires du département cette proposition de loi en émettant le souhait qu'ils puissent la faire connaître

à leurs administrés à l'occasion des prochaines cérémonies patriotiques concernant la Résistance.

Nous appelons les adhérents de L'Anacr, nos lecteurs, à intervenir également en ce sens auprès des élus de leur circonscription, pour les inviter à rappeler, dans les cérémonies commémoratives, cet espoir que l'année du 70ème anniversaire de la création du CNR soit aussi celle de l'instauration de la journée nationale de la Résistance.

**Katherine Le Port**  
Présidente départementale  
et

**Pierrick Chérel**  
Secrétaire départemental Anacr 56



*Georges Bidault,  
successeur de Jean Moulin  
à la présidence du CNR*

## COMMUNIQUÉ

Ce 28 mars 2013, le Sénat a adopté la proposition de loi n°350 relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, présentée par Jean-Jacques Mirassou et les membres du groupe socialiste et apparentés.

L'Anacr qui, il y a près de vingt ans, avait pour la première fois formulé cette demande, et qui depuis - rejointe par d'autres Associations et par l'UFAC - n'a cessé de mener la lutte pour que par cette instauration d'une journée nationale de la Résistance soit rendu hommage au combat et aux sacrifices des Résistant(e)s, et soit reconnu le rôle historique de la Résistance aux côtés des Français libres et des forces alliées dans la libération de notre pays et la victoire sur le nazisme, se réjouit de ce vote des sénateurs de tous les groupes ; vote acquis dans une quasi-unanimité (346 pour sur 348) qui n'est pas sans évoquer celle constitutive du Conseil national de la Résistance sous la présidence de Jean Moulin, le 27 mai 1943.

Dans une lettre adressée le 7 octobre 2012 à Monsieur le Président de la Ré-

publique .../... notre association avait rappelé cette demande et exprimé le souhait que le 27 mai 2013, 70ème anniversaire de la création du CNR, soit l'opportunité saisie pour y faire droit. Lors de sa rencontre avec Monsieur le Ministre chargé des anciens combattants le 17 janvier dernier, et lors de son audition au Sénat le 5 mars suivant par M. le rapporteur de la proposition de Loi concernant l'instauration de la journée nationale de la Résistance, la direction de l'Anacr a renouvelé ce souhait.

Nous nous adressons donc à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à Messieurs les Présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée, pour que soit inscrit sans attendre à l'ordre du jour de ses travaux l'examen du texte adopté par le Sénat et afin que par son adoption dans les mêmes termes, le 27 mai 2013 soit la première journée nationale de la Résistance ayant un caractère officiel.

Pour la présidence nationale  
**Louis Cortot**  
compagnon de la Libération

*Louis Saillant, représentant de la  
CGT, président du CNR à partir  
de la Libération*





**IL Y A  
70 ANS**

## **LE CNR, UNE SYMBIOSE IMPROBABLE**

**LE 27 MAI 1943, AU 47 DE LA RUE DU FOUR À PARIS, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JEAN MOULIN, SEIZE HOMMES MANDATÉS PAR LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE RÉSISTANCES ET DIVERSES ORGANISATIONS POLITIQUES ET SYNDICALES, SE METTAIENT D'ACCORD POUR CONSTITUER LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE : AINSI SE CONCRÉTISAIT LA FUSION DES RÉSISTANCES POUR CONDUIRE UN PEUPLE OPPRIMÉ À LA RÉSISTANCE.**

### **UNE SYMBIOSE IMPROBABLE**

L'unification des résistances en France fut une tâche difficile, périlleuse, sans cesse à reprendre, tâche accomplie notamment par Jean Moulin en tant que représentant personnel du général de Gaulle et délégué du Comité national français créé par celui-ci à Londres le 24 septembre 1941. Cette tâche fut tout d'abord rendue possible par l'improbable symbiose qui se créa entre l'ex-préfet d'Eure et Loire et le chef de la France libre. En effet, quand, après avoir franchi la frontière espagnole le 12 septembre 1941, Jean Moulin parvint à Londres, le 20 octobre 1941, pour y rechercher un soutien militaire, tout en étant déterminé à retourner en France poursuivre le combat, il n'ignorait pas, qu'hormis leur patriotisme, tout dans leur culture politique respective pouvait le séparer lui, le démocrate radical-socialiste, laïque convaincu, de De Gaulle, militaire de carrière, conservateur.

Jean Moulin n'ignorait pas non plus que plusieurs dirigeants de mouvements de résistance éprouaient de la défiance envers le chef de la France libre, un militaire, au passé vraisemblablement « maurassien », et possible futur « Bonaparte ».

Toutefois, sa participation comme chef de cabinet adjoint de Pierre Cot, alors ministre de l'Air, au gouvernement Blum, durant le Front populaire, période où il eut notamment à traiter avec l'Espagne républicaine, avait appris à Jean Moulin que la désunion et l'absence de soutien extérieur pouvaient mener à l'écrasement d'une cause pourtant totalement juste.

N'écrivait-il pas en 1938, en réponse à ceux qui s'opposaient à la livraison d'équipements militaires aux Républicains espagnols « *Si les pays démocratiques et nous-mêmes ne portons secours aux Républicains espagnols, ils ne tarderont pas à être écrasés. Les dictateurs, grisés par ce succès poursuivront de plus belle leur politique d'agression, Hitler surtout, il s'attaquera à l'Autriche, à la Pologne, à la Tchécoslovaquie et ce sera notre tour d'être menacés* ».

Or, la France Libre dirigée par De Gaulle semblait en 1941 la seule force capable de réunir les moyens et les hommes pour un combat victorieux.

En tout cas, lors de ce premier séjour de Moulin à Londres, les deux hommes, le chef militaire et le haut fonctionnaire, allaient en quelque sorte s'approprier et s'entendre, animés par la même détermination à restaurer l'Etat républicain bafoué dans le désastre de 40, trahi par certaines de ses « élites ». Détermination dont ils allaient convenir qu'il fallait la communiquer à tous ceux qui s'opposaient à l'occupant et à ses auxiliaires pétainistes pour les convaincre de s'intégrer à la France Libre (qui deviendrait la France combattante le 14 juillet 1942).

### **LA PREMIERE MISSION « REX »**

Parachuté en zone Sud dans la nuit du 1er au 2 janvier 1942, en possession d'un million et demi de francs et d'un ordre de mission microphotographié signé du général de Gaulle, ordre qu'il conservait dans une boîte d'allumettes, Jean Moulin eut donc pour première mission de réaliser l'unité

d'action des mouvements existants dans celle-ci, et de les rallier à de Gaulle, ce à quoi il allait parvenir, pour l'essentiel, en moins de six mois, jetant les bases de ce qui deviendrait la délégation clandestine de la France combattante.

Ainsi, dès son retour en France, Moulin avait repris contact avec le capitaine Frenay, en congé de l'armée de l'Armistice, qui, ayant unifié sous son autorité les groupements résistants Liberté et Libération Nationale autour du journal clandestin Combat, était à la tête du plus gros mouvement de résistance de zone Sud.

Par les universitaires du comité directeur de Combat, Moulin faisait la connaissance de Georges Bidault, agrégé d'histoire, naguère éditorialiste de l'*Aube*, qui deviendrait un de ses plus fermes soutiens. Courant janvier 1942, il entra en contact avec Raymond Aubrac, puis avec Emmanuel d'Astier, de Libération, et découvrait Franc-Tireur, le troisième des grands mouvements de zone Sud dont il rencontra le chef, Jean-Pierre Lévy, officier de réserve. Par le jeune militant syndicaliste Léon Morandat, l'un des premiers parachutés en France parmi les chargés de mission politiques de la France libre, Moulin entra aussi en contact avec des responsables socialistes, Robert Lacoste, ex-secrétaire du syndicat des fonctionnaires et percepteur à Thonon, et Daniel Mayer, qui avait créé, à Marseille, un Comité d'action socialiste. Dans le même temps, Christian Pineau, mandaté par ses camarades syndicalistes, se rendait à Londres pour négocier avec le chef de la France libre.

Jean Moulin obtenait également que





**IL YA  
70 ANS**

**Suite à cet accord, une nouvelle lettre de mission datée du 22 octobre 1942, et classée « très secret », parvenait à Jean Moulin, alors connu sous l'alias de Rex**

**« La présence simultanée à Londres de Bernard et de Charvet a permis d'établir l'entente entre leurs deux mouvements de résistance et de fixer les conditions de leur activité sous l'autorité du Comité national. J'ai vivement regretté votre absence pendant cette mise eu point. Je pense, cependant, que les dispositions qui ont été arrêtées faciliteront l'exécution de la mission qui vous est confiée.**

**Vous aurez à assurer la présidence du comité de coordination au sein duquel seront représentés les trois principaux mouvements de résistance: "COMBAT", "FRANC-TIREUR", "LIBERATION". Vous continuerez d'autre part comme représentant du Comité National en zone non-occupée, à prendre tous les contacts politiques que vous jugerez opportuns. Vous pourrez y employer certains de nos agents qui vous sont directement subordonnés.**

**Toutes organisations de résistance, quel que soit leur caractère, autres que les trois grands mouvements groupés par le comité de coordination, devront être invitées à affilier leurs adhérents à l'un de ces mouvements et à verser leurs groupes d'action dans les unités de l'Armée secrète en cours de constitution.**

Libération-Sud, puis Franc-Tireur et enfin Combat, firent savoir dans leurs journaux, que leurs mouvements reconnaissaient en de Gaulle le symbole et le chef militaire de la France combattante.

### **LES PREMIERS RESULTATS**

Le voyage qu'acceptèrent d'effectuer ensemble à Londres à la fin septembre 1942, Henri Frenay, alias Charvet et Emmanuel d'Astier de La Vigerie, alias Bernard, allait favoriser l'unification des mouvements de la zone Sud. Le 2 octobre 1942, Frenay et d'Astier donnaient leur accord à la création d'un comité de coordination, rattaché organiquement à la France libre, et dont la présidence devait revenir à Moulin. Ils reconnaissaient « l'autorité du général de Gaulle comme chef politique et militaire », recevant en contrepartie le rattachement à leur mouvement des autres formations résistantes gaullistes de zone Sud et la promesse d'une concertation régulière avec Londres, comme de la poursuite des financements pour leurs mouvements.

L'action de Jean Moulin qui avait bénéficié des aspirations à l'unité des résistants de base et de bon nombre des responsables des mouvements menait finalement à la constitution, le 26 janvier 1943, des Mouvements unis de Résistance (les MUR). Cet accord important n'avait pu être acquis que moyennant un certain nombre de compromis : du côté gaulliste, il était accepté que chacun des mouvements continuât d'éditer sa propre presse, du côté des dirigeants des mouvements, et surtout de Frenay, il était accepté que le commandement de la nouvelle Armée secrète fût confié, sur recommandation de Claude Bourdet et avec l'accord de Charles de Gaulle, à Charles Delestraint, un général en retraite, spécialiste des chars, patriote irréprochable qui n'avait eu aucune accointance avec Vichy. Ainsi, la Résis-

tance de zone Sud pouvait apparaître désormais comme étant dirigée par un comité directeur, dont Moulin gardait, de fait, la présidence, assisté de trois « commissaires » : Henri Frenay aux « affaires militaires », Emmanuel d'Astier de La Vigerie aux « affaires politiques », Jean-Pierre Lévy « aux renseignements et à l'administration ».

Une mission analogue à celle de Jean Moulin, dite mission Brumaire-Arquebuse, avait été confiée pour la zone Nord, à Pierre Brossolette, alias Brumaire, arrivé le 27 janvier 1943, en France, chargé d'une mission plutôt politique, et au colonel Passy-Dewavrin alias Arquebuse, chargé des aspects militaires, arrivé le 26 février 1943, en France. Ceux-ci prenaient des contacts avec les responsables des différents mouvements de zone Nord, avec lesquels jusqu'alors la France Combattante n'avait que des relations épisodiques. Cette tâche était facilitée par la venue à Londres, à l'instigation du Colonel Rémy, le 11 janvier 1943, de Fernand Grenier, représentant le Parti communiste français, qui, comme le remarquait Daniel Cordier, faisait ainsi « son entrée officielle dans la résistance gaulliste à l'initiative d'un monarchiste d'extrême droite »

Toutefois, comme le soulignait Maurice Schumman, dès l'émission du 14 janvier 1943 sur la B.B.C « des Français parlent aux Français », un fort message d'unité était ainsi adressé aux combattants de l'ombre : « Fernand Grenier, dit Schumann, achève et couronne le regroupement fraternel, dans la France combattante de tous ceux qui, sur le sol national, mènent un seul combat pour une seule patrie »

Autant d'avancées qui, au long du premier trimestre 1943, donnaient corps au projet de construire une organisation centrale élargie, équilibrée et représentative de toutes les forces résistantes, en y incluant les partis politiques.

Mais de nouvelles difficultés surgissaient qui parurent un moment tout

## IL Y A 70 ANS

compromettre:

- les unes liées aux retombées de l'opération Torch anglo-américaine en Afrique du Nord, qui mettaient en cause la légitimité de De Gaulle comme chef de la France combattante puisqu' apparaissait à Alger, après l'intermède Darlan, une pseudo-résistance giraudiste qui prétendait représenter mieux que les Français libres, la nation et l'Empire et avait le soutien des Alliés américains ;

- d'autres liées à la contestation de la volonté du Comité de coordination, puis des MUR, à diriger toute la résistance intérieure, contestation émanant notamment des groupes de résistants liés aux partis politiques, tout particulièrement les groupes du Comité d'action socialiste (le CAS) ;

- d'autres enfin résultant de la méfiance, allant parfois jusqu'au rejet, à l'égard des partis politiques perçus soit comme faillis, soit comme inféodés au Komintern, méfiance manifestée par des mouvements de résistance, méfiance portée et entretenue plus particulièrement par Henry Frenay, qui supportait mal les prérogatives attribuées à Jean Moulin.

Or, aux deux atouts maîtres du général Giraud, l'Empire et l'armée d'Afrique, la carte la plus forte que pût lui opposer de Gaulle était le soutien de la résistance intérieure, tant il allait bientôt être clair pour tous que l'occupation par les Allemands de la zone « libre » et bientôt le Service du travail obligatoire achèveraient de faire basculer l'opinion du peuple français en faveur des gaullistes.

Encore fallait-il pouvoir obtenir le ralliement de la résistance intérieure dans les meilleurs délais. De février à mai 1943, De Gaulle lui-même, son commissaire à l'Intérieur, son état-major particulier, ses services secrets, ses délégués clandestins en France allaient tout mettre en oeuvre pour parvenir à créer dans la clandestinité un organe assez représentatif pour attester l'union de la nation résistante et

républicaine au sein de la France combattante et à faire de l'Armée secrète qui relèverait de ce comité une force militaire dont les alliés ne pourraient se passer au jour J.

### LA DEUXIEME MISSION « REX »

Le 8 février 1943, Jacques Bingen le chef-adjoint de la section non militaire du BCRA, mettait au point un projet d'instructions pour Jean Moulin, délégué général en France : un comité de coordination de la Résistance en zone Nord devrait faire pendant au comité de coordination de la zone Sud institué en octobre précédent. Les comités des deux zones seraient subordonnés à un Comité de direction national qui comprendrait huit membres, à savoir deux représentants des mouvements, deux des syndicats et quatre des partis. Il appartiendrait à Moulin de présider les trois organismes en qualité de représentant pour la France entière du général de Gaulle et du Comité national. Le 10 février 1943, de Gaulle signait ces « *instructions à Rex* », y joignant les mots suivants : « *Vous avez toute ma confiance. Nous approchons du but. Voici l'heure des plus durs efforts...* »

Venant de France par avion Lysander, Jean Moulin accompagné du général Delestraint, arrivait à Londres, le 15 février 1943. Ils en repartiraient le 20 mars 1943 pour achever la mission confiée. Jean Moulin demandait à ce que fussent modifiées les instructions préparées par Bingen. En effet, tirant les leçons de ses discussions avec les divers responsables des mouvements clandestins, il estimait que, pour être représentatif, le comité à créer ne pouvait être limité à huit membres, mais devait former un groupement significatif de personnalités représentatives des mouvements, des forces syndicales résistantes et des diverses tendances politiques, y compris les anciens partis du Centre et de la droite non pétainiste. Mais cela im-

***Il convient en effet d'éviter la prolifération de multiples petites organisations qui risqueraient de se gêner mutuellement, de susciter des rivalités et de créer la confusion.***

***Je tiens à vous redire que vous avez mon entière confiance et je vous adresse toutes mes amitiés.»***

***Le capitaine Henri Frenay ayant unifié sous son autorité les groupements résistants Liberté et Libération Nationale autour du journal clandestin Combat.***



pliquerait de séparer la fonction politique représentative, qu'exercerait le Conseil, et la direction effective de l'action clandestine qui ne pouvait appartenir qu'aux mouvements qui constitueraient une commission permanente de cinq membres pour former l'exécutif secret de la résistance unifiée.

Les propositions de Jean Moulin furent acceptées et sa mission élargie dans les nouvelles instructions arrêtées par De Gaulle le 21 février 1943.

Rex devenait dorénavant le seul représentant du général de Gaulle et du Comité national, ministre itinérant pour l'ensemble du territoire métropolitain (nomination demeurée secrète pour des raisons de sécurité). Il lui incomba, conjointement avec «*Arquebuse et Brumaire*», c'est à dire Passy et Brossolette, de créer dans les plus courts délais possibles un Conseil de la Résistance unique pour l'ensemble du territoire métropolitain, Conseil qu'il présiderait.

Ces mois d'avril, mai et juin 1943, derniers de la vie de Moulin, en furent sans doute aussi les plus durs. Faire reconnaître son autorité, y compris auprès des plus proches comme Pierre Brossolette, s'imposer, négocier malgré les risques liés à la clandestinité...

Il fallut d'abord à Jean Moulin prendre la direction des nouvelles instances créées en zone Nord sous l'impulsion de Pierre Brossolette.

En effet, le 23 mars 1943, celui-ci avait réuni les chefs de mouvements de zone Nord rue Casimir-Pinel, à Neuilly. Puis, le 26 mars, au cours d'une réunion plénière, celui-ci leur avait fait voter une motion de confiance au général de Gaulle et au Comité national «*pour réaliser l'union de tous les Français de la métropole et de l'Empire*». Sur cette base était créé un Comité de coordination de zone Nord dans lequel étaient représentés l'Organisation Civile et Mi-

litaire, le Front national, Ceux de la Libération, Ceux de la Résistance, Libération-Nord, dont le représentant qui se disait mandaté par le Comité d'action socialiste, la CGT et de la CFTC.

Or, le 12 avril 1943, lors d'une réunion du Comité militaire des cinq mouvements participant au Comité de coordination de zone Nord, réunion que Jean Moulin co-présidait avec le général Delestraint, une grave divergence apparaissait. Alors que Delestraint définissait le rôle de l'Armée secrète qui devait se préparer à intervenir au jour J en concordance avec le plan de débarquement et éviter de procéder actuellement à des attaques d'objectifs ennemis, les représentants des Francs Tireurs et Partisans refusaient de limiter ainsi leurs actions. Ils précisèrent que lorsqu'ils avaient donné leur accord pour mettre leurs groupes aux ordres des états-majors et de subdivisions de régions de l'Armée Secrète, ils n'avaient bien entendu pas donné leur accord pour cantonner ces derniers dans des casernes clandestines. A quoi Rex aurait répondu, non sans véhémence que, puisque les F.T.P versaient leurs groupes d'action à l'Armée Secrète, ceux-ci devenaient des unités militaires qui n'avaient plus «*qu'à obéir et à claquer les talons*». Et comme les F.T.P. se montraient peu disposés à renoncer à «*l'action immédiate*», il prenait, à l'issue de la rencontre, une mesure de rétorsion, donnant ordre de leur supprimer tout soutien financier, décision qu'il maintiendrait tant qu'il vivrait.

C'était le premier heurt ouvert entre gaullistes et communistes, la première divergence éclatante entre deux choix tactiques, l'«*action immédiate*» ou l'«*attentisme*», divergence qui persisterait en s'aggravant jusqu'à la libération.

Le principe de la coordination militaire en zone Nord restait néanmoins acquis, bien que dans l'immédiat, ce

principe n'eût aucune application concrète.

Un conflit analogue opposerait à nouveau Moulin à Henry Frenay qui, s'il acceptait de voir en De Gaulle un symbole, un ambassadeur extraordinaire de la résistance à Londres, répugnait à se subordonner à lui comme à un chef des forces intérieures combattantes. Frenay voulait demeurer le chef indépendant de citoyens-soldats, qu'il croyait pouvoir constituer en «*une armée révolutionnaire qui nommait ses chefs et à qui on ne les imposait pas*». Apparaissaient ainsi des conflits, qui dépassant les querelles portant sur de simples choix techniques, mettaient en cause les relations de pouvoir au sein de la Résistance et entre la Résistance et De Gaulle. Jean Moulin parvint toutefois à surmonter les divergences et continua à négocier avec les uns et les autres, concédant notamment aux F.T.P qu'il «*n'avait jamais été dans [ses projets] d'interdire aux militants de l'AS de se livrer à aucune activité en attendant le jour J*». Avant de pouvoir réunir le «*Conseil de la Résistance*», celui qu'on prendrait l'habitude de nommer le Conseil National de la Résistance, le CNR, il lui fallut procéder à d'ultimes arbitrages, tout en regrettant que, pour des raisons d'équilibre entre les mouvements, d'une part, et les partis et les centrales syndicales, d'autre part, certains mouvements, notamment Défense de la France, Résistance-Lorraine, ne pourraient siéger. Et le 27 mai 1943, en plein Paris occupé, au 47 de la rue du Four, il réussit à réunir 16 hommes mandatés par les divers mouvements et forces politiques, syndicales de la résistance intérieure : Claude Bourdet pour Combat, Eugène Claudius-Petit pour Franc-Tireur, Pascal Copeau pour Libération-Sud, Roger Coquoin pour Ceux de la Libération, Charles-Laurent pour Libération-Nord, Jacques Lecompte-Boinet pour Ceux de la Résistance, Jacques-Henri



## IL Y A 70 ANS

Simon pour l'Organisation civile et militaire (OCM), Pierre Villon pour le Front national.

Deux représentants syndicaux : Louis Saillant pour la CGT, réunifiée en 1942, et Gaston Tessier pour la CFTC et six représentants des partis politiques traditionnels : Georges Bidault pour les Démocrates-chrétiens, Jacques Debu-Bridel pour la Fédération républicaine, Joseph Laniel pour l'Alliance démocratique, André Le Troquer pour la SFIO, André Mercier pour le Parti communiste, Marc Rucart pour les Radicaux.

Jean Moulin prit la parole et lut un message de Charles de Gaulle. Après une brève discussion provoquée par Pierre Villon au nom du Front national, une motion préparée, en accord avec Moulin, par Georges Bidault, fut votée. Il y était exigé que le gouvernement fût confié à Charles de Gaulle et le commandement de l'armée au général Giraud.

### EN GUISE DE CONCLUSION

Pour la première fois dans l'Europe occupée s'était réuni un mini-Parlement clandestin où étaient représentés, sous la présidence d'un ministre délégué par la Résistance extérieure, les mouvements de la Résistance intérieure et les tendances politiques, des communistes aux nationalistes conséquents avec eux-mêmes.

Pour De Gaulle, ce ralliement a été décisif, notamment parce qu'il a marginalisé Giraud : le 3 juin 1943, la création à Alger du Comité français de libération nationale, le CFLN, organisme gouvernemental au sein duquel fusionnaient les deux autorités françaises participant à la guerre avec les Alliés, le Comité national français de Londres, dirigé par De Gaulle, et le commandement civil et militaire d'Alger, dirigé par Giraud consacrait De Gaulle comme seul chef reconnu à la

fois par les Alliés, par les Français engagés dans les combats en dehors de la métropole, et par la Résistance intérieure.

### CE QU'EN DIT DE GAULLE DANS SES MEMOIRES DE GUERRE

*«Le 27 mai, le Conseil national, réuni au complet, 48 rue Dufour, tenait sa première séance sous la présidence de Jean Moulin ..... Ainsi sur tous les terrains et, d'abord, sur le sol de la France, germait au moment voulu une moisson bien préparée. Le télégramme de Paris, transmis à Alger et publié par les postes-radio américains et britanniques et français libres, produisit un effet décisif, non seulement en raison de ce qu'il affirmait, mais aussi et surtout parce qu'il donnait la preuve que la résistance française avait su faire son unité.*

*La voix de cette France écrasée, mais grondante et assurée, couvrait, soudain, le chuchotement des intrigues et les palabres des combinaisons. J'en fus, à l'instant même, plus fort, tandis Washington et Londres mesuraient sans plaisir, mais non sans lucidité, la portée de l'événement....*

*... [Dès le 17 mai], le général Giraud [m'avait demandé] « de venir immédiatement à Alger pour former avec lui le pouvoir central français ». Le 25 mai, je lui répondais « je compte arriver à Alger à la fin de cette semaine et me félicite d'avoir à collaborer avec vous pour le service de la France »*

*[Toutefois] ce qui m'inquiétait, c'était, dans la métropole, le sort de la Résistance. Or, au cours de cette période, la tragédie, frappant à la tête, compromettait son armature et son orientation. Le 9 juin 1943, quelques jours après mon arrivée à Alger, le général Delestraint avait été arrêté à Paris. La mise hors de combat du commandant de l'Armée secrète risquait d'entraîner la désorganisation des éléments para-*

*militaires au moment précis où leur chef commençait à les unifier. Aussi Jean Moulin crut-il devoir convoquer à Caluire, le 21 juin, les délégués des mouvements pour régler avec eux les mesures nécessaires. Or, ce jour-là, au cours d'une opération menée par la Gestapo, et, pour le moins étrange quant aux indications de temps, de lieu et de personnes sur lesquelles elle s'était déclenchée, mon délégué tombait, lui aussi, aux mains de l'ennemi avec ceux qui l'entouraient. Quelques semaines plus tard, il devait mourir à force de tortures.*

.....

*La disparition de Jean Moulin eut de lourdes conséquences. Il était de ceux qui incarnent leur tâche et, qu'à ce titre, on ne remplace pas.»*

Charles de Gaulle « Mémoires de guerre » Tome II  
L'Unité, 1942-1944

Pages 46 à 48, 100 à 104, 114-115 et 178.

### Katherine Le Port

Les éléments d'analyse ont été relevés notamment dans l'ouvrage suivant : « *Jean Moulin, mon ami* » de Pierre Meunier (Editions de l'Armançon 1998)

## TÉMOIGNAGE

# COMITÉ DE BUBRY-QUISTINIC

Sur le fil  
Sur le fil de ma mémoire  
Sur le fil de mes quinze ans

## JACOB DE LA MEUSE DIT «PIERROT»

**C'EST BIEN DE RACONTER « SA » RÉSISTANCE ET DE SE REMÉMORER « SES » ÉMOTIONS VÉCUES PENDANT CETTE PÉRIODE TRAGIQUE DE NOTRE HISTOIRE À LAQUELLE NOUS N'ÉTIONS PAS PRÉPARÉS. C'EST BIEN, MAIS SANS VOULOIR FAIRE « ŒUVRE D'HISTORIEN », IL EST QUAND MÊME INDISPENSABLE DE RESTER AU PLUS PRÈS DE LA VÉRITÉ, « DANS LA VÉRITÉ ».**



Pierre Guyonvard

Ce récit est écrit en référence à un texte de Pierre Guyonvard, de Mané, lieu dit de St-Yves en Bubry. Pierre Guyonvard est aujourd'hui décédé. Ce texte paru dans «ami entends-tu...» parle de « Pierrot » de la Creuse.

« Pierrot » s'appelait en réalité Jacob et il était originaire de la Meuse. Creuse, Meuse, la confusion semble venir de la proche consonance...

« Pierrot » était son nom d'agent de liaison au sein de la compagnie de capitaine Germain-Marcel Jan.

Je remercie Pierre Guyonvard de me donner ainsi l'occasion de parler de Jacob, de lui rendre son nom, de rappeler à tous sa courte existence ; il avait 20 ans, et sa fin tragique. De son histoire, je tiens quelques fils ténus, ce n'était pas le temps des confidences. Cette vie que j'ai vue faucher me hante, moi qui suis sortie vivante de cette tourmente. Un sentiment de tristesse, de culpabilité aussi, m'étreint lorsque j'évoque cet épisode douloureux.

Dans un événement, il y a des enchaînements, ce n'est pas un hasard si Jacob « Pierrot » a été accueilli généreusement et courageusement par Madame Guyonvard et sa fille « Mè-nane » Marianne à St-Yves.

Beaucoup se souviennent encore que toute la famille Nicolas de St Yves était - et depuis longtemps - impliquée

dans la Résistance.

C'est donc tout naturellement, lorsque l'incident, ô combien malheureux, survint à St Eliau - un patriote envoie malheureusement une balle dans la cuisse de Jacob\* - que le capitaine Germain pense à nous déléguer son agent de liaison Emma Audo-Jan (cousine d'Olivier Audo, mon beau-frère et cousine aussi du colonel Célestin Chalmé) pour nous demander de l'aide. La compagnie de Germain avait « décroché » de St Eliau mais la rumeur, déjà, parlait d'un blessé. Germain avait franchi la route et cantonnait à Kerbourden, à environ un kilomètre à vol d'oiseau.

Emma se rendit chez ma mère et toutes deux vinrent me retrouver au magasin de mon frère Joseph, boulanger de son état. Mon frère et ma belle-soeur étaient absents. C'était un dimanche et je gardais seule le drugstore familial.

Ma mère était réticente à l'idée d'héberger Jacob dans sa maison pour deux raisons. La première, quelques mois auparavant, à la fin de l'hiver, la Gestapo et la milice de Rennes avaient fait irruption sans ménagement dans notre univers. Nous étions encore sous le choc. La « planque » que représentait la maison de ma mère, depuis l'installation du premier maquis de Boachelin-Vihan, dont ma

***J'avais perdu  
le petit bracelet  
de Jacob.  
Ce chagrin me  
revient souvent. A  
l'époque  
des faits que  
je rapporte ici,  
je n'avais pas  
16 ans.***

## TÉMOIGNAGE

sœur Yvonne fut agent de liaison, était, selon l'expression consacrée « grillée ». Les visites de ceux que ma mère appelait ses « neveux » se firent rares et ils nous manquaient. Jean, Max, Mario, Jim, Michel, Odette et d'autres, nous les aimions tout simplement.

Deuxième raison de l'appréhension de ma mère, la maison était « visible » par tout le monde pour un séjour qui risquait de durer et elle manquait d'une sortie sécurisée. L'hiver précédent, nous avions eu quelques difficultés à dissimuler au voisinage la présence de Jim, terrassé par une grippe carabinée .

A ce niveau de réflexion, nous ne tenions peut-être pas assez compte du fait que les temps avaient changé. De la chasse à l'homme, nous étions passés à la chasse aux maquis.

Nous discutons des solutions possibles quand survint Pierre Guyonvarch, rentré le dimanche pour reprendre le labeur, préparer le levain pour le lendemain, il était employé chez mon frère Joseph comme ouvrier ou peut-être apprenti-boulangier. Dans son article, Pierre n'en dit mot, il mentionne cependant un bistrot, est-ce celui de ma famille ... Nul doute qu'en cette fin juillet 1944, les Allemands avaient d'autres soucis que l'échange de prisonniers, leur priorité était ailleurs. Quand aux gars du PNB, ils se faisaient discrets, le grand Reich s'effondrait, le mirage de la Bretagne indépendante promis par Hitler aussi.

Pierre se joignit à nous et compris le sens de nos recherches et les difficultés pour mettre le blessé de St Eliau à l'abri. Son intervention fut magique : « *Va voir ma mère !* »

C'est sur l'indication de Pierre qu'Emma et moi sommes allées trouver Madame Guyonvarch et sa fille. Cette famille et la mienne étaient amies de longue date. Madame Guyonvarch accepta cette généreuse et périlleuse mission et y mit cepen-

dant une condition : que je garde le contact au quotidien avec elle et Jacob.

L'autre intervention précieuse dans cette affaire fut celle d' André Jehanno, mon voisin. Il avait fait savoir qu'il se tenait à la disposition de la Résistance. Je le mobilisais donc, lui, son cheval et sa charrette. A la tombée de la nuit, nous sommes partis pour St Eliau. Jacob nous attendait, allongé sur la paille, dans la grange de la famille Donias. En cahotant vers Mané qui n'était pas très éloigné, nous ne parlions pas. A quoi pensaient mes compagnons ? Nous passions au centre d'un petit bois et je me souviens de mes propres pensées avec précision : « *Si les Allemands nous tombent dessus, c'est face contre terre et une balle dans la nuque* ».

Jacob, hélas ne devait pas tarder à connaître ce terrible sort à la chapelle du Cloître, dite « du château de la Jacquelotte » en Quistinic.

Arrivés à Mané, Jacob fut installé dans le grenier. Un escalier très raide y menait et je l'ai remonté récemment avec une grande émotion. Une curieuse « version » a circulé disant qu'il fut tiré un coup de revolver. Nous n'avions pas de revolver et nous accomplissions cette mission dans la plus grande discrétion possible. Un coup de revolver ? Pourquoi ? Pour alerter l'ennemi ? Soyons sérieux !

Je vins donc tous les jours que dura le séjour à Mané voir Jacob, allongé dans le grenier.

Mes visites rassuraient Madame Guyonvarch et « Menane », elles étaient moins seules devant cette engagement. Peu de personnes auraient accepté le risque pris par madame Guyonvarch. J'ai souvent pensé à ce qui se serait passé à Mané, lors du passage de cette horde allemande si Jacob avait été encore allongé dans son grenier car ils ont bien sûr visité cet endroit le 24 juillet 1944 avant d'intervenir sauvagement à Kerbourden.

En plus des petits surplus, chocolat,



Madame Guyonvard...



et « Menane », Marianne, sa fille.



## TÉMOIGNAGE

café et autres que j'apportais, nous pouvions nous permettre des « largesses ». Nous gérons ma sœur Maria et moi le « stock » des tickets volés en mairie par nos amis, pour le compte et les besoins de la Résistance. Le commerce de mon frère nous servait de couverture auprès des grossistes. J'étais aussi le « facteur » avec chaque jour mon lot de bonnes nouvelles. Mon frère avait un poste à galène et Jacob suivait avec attention l'actualité et les avancées des événements du monde extérieur... Mais il ne vivrait pas le bonheur de la Libération. Sa relation avec la très jeune fille que j'étais restait pudique et réservée mais avec André Jéhanno, du même âge que lui et qui de son côté lui rendait visite, il se livrait davantage, c'est d'ailleurs à André qu'il remettra sa photo.

Un après-midi, j'arrive à Mané et les dames m'annoncent qu'on était venu chercher Jacob pour le conduire dans un hôpital de campagne afin de lui extraire la balle qu'il avait encore dans la cuisse. Pour seule carte de visite après le passage des résistants, un nom : « Rascasse »\*\*. Je le connaissais un peu pour l'avoir rencontré chez ma sœur et mon beau-frère, Olivier, à qui il aimait rendre visite.

Ma mission s'arrêtait là, pensais-je et la guerre terminée, j'aurais bien l'occasion de revoir Jacob. La Libération était palpable. J'étais loin d'imaginer la terrible déferlante allemande, en cette fin de Juillet, qui passerait par St Yves-Mané-Kerbourden (dernier campement du capitaine Germain qui décrètera le « sauve qui peut ») et Quistinic. Elle aboutira dans sa course meurtrière à la chapelle du Cloître dite « de la Jacquelotte » le 24 juillet 1944.\*\*\*

Les corps furent ramenés par la Croix Rouge à la mairie de Quistinic qui me fit demander par l'intermédiaire de Simone Le Saux de Quistinic, la sœur de ma belle-soeur.

Le 25 juillet, venue reconnaître le corps de Jacob, j'étais pétrifiée par le spectacle des huit ou neuf corps allongés sur des civières, les visages recouverts. Je dis que je reconnaissais parfaitement ses bottes mais il fallait que je regarde son visage. Comme j'en avais eu la prémonition en passant dans le petit bois, une balle dans la nuque lui sortait sous le menton mais il n'était pas défiguré. Je reconnus aussi « Rascasse » beaucoup plus meurtri. La Croix Rouge me remit le petit bracelet de Jacob, une chaînette avec une petite douille. « *Il vous revient* » me dit la personne.

Je n'étais pas encore quitte en cette terrible journée. La Croix Rouge, débordée, me demanda de m'arrêter au retour sur St-Yves au village de Kerbourden et d'y mobiliser les habitants, que je connaissais tous, pour rechercher une éventuelle victime. La rumeur donnait quelqu'un de disparu à la Compagnie Germain. Avec les hommes du village, encore hébétés par leur malheur et les heures d'angoisses passées face aux murs de leurs maisons, je fis, munie d'un balai de genêt et la terreur au ventre dans la crainte de découvrir moi-même le mort, une battue dans les fourrés avoisinants. Il régnait là une atmosphère de fin du monde, ça fumait encore et l'odeur des écuries incendiées enveloppait encore le village. Je repris le chemin de St-Yves, je voyais des morts partout dans le sable au bord de la route. Je rentrais transi et complètement hallucinée.

Paulette, ma belle-soeur, m'accueillit et la vue du bracelet, preuve de ma « complicité » déclencha toutes ses frayeurs. Pour ramener le calme, je décidais de soulever une lame défectueuse du vieux parquet pour mettre à l'abri ma précieuse relique.

Vint la Libération et en septembre je repris le chemin de l'école de Guémené. Rentrant un soir, je découvre le sol du magasin tout bouleversé, on retirait le vieux parquet pour installer un

carrelage. Je cherchais le bracelet dans cette terre fraîchement remuée, en vain.

J'avais perdu le petit bracelet de Jacob. Ce chagrin me revient souvent. A l'époque des faits que je rapporte ici, je n'avais pas 16 ans.

Madame Guyonvarch, qu'un hommage lui soit rendu ici ainsi qu'à sa famille, fut veuve bien avant la guerre, très jeune, avec trois enfants en bas âge, Raymond, 9 ans ; Marianne, 6 ans et Pierre, 3 ans. Son fils Raymond devenu soldat fut tué sur le front en 1940. On peut comprendre l'élan patriotique de la famille, pour ma part, je les remercie infiniment.

### Claire Matthey De L'étang-Nicolas

*\* Je situe cet accident au samedi 8 juillet, jour où la Compagnie Germain « décroche » de St Eliau pour Kerbourden, déménagement qui se poursuit le 9 pour Mané. Cette compagnie y séjournera une bonne semaine.*

*\*\* « Racasse » est le surmon d'un jeune médecin marseillais, un clin d'oeil à sa méditerranée. Il apparaît sous le nom de Jean-Claude sur la stèle de Kerdinam. Marcel Jan, Capitaine Germain le tenait en grande affection et je sais par Emma qu'il est allé à Marseille, avec les maigres indices dont il disposait dans l'espoir de le rendre à sa famille, sans résultat.*

*\*\*\* Le massacre de la chapelle du Cloître. Voir « ami entends-tu... » 149 et 151.*



## 1942-1943 DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

**ami entends-tu...**  
journal de la Résistance bretonne

# 1942-1943 DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

**AVEC L'INSTAURATION DU STO LE 16 FÉVRIER 1943, ALLANT JUSQU'AU TERME DE SA POLITIQUE DE COLLABORATION AVEC LE TROISIÈME REICH, LE RÉGIME DE VICHY CONSENTAIT AU SACRIFICE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE, RÉVÉLANT LE SENS RÉEL DE LA RÉVOLUTION NATIONALE QUE PÉTAÏN PRÉTENDAIT METTRE EN OEUVRE SUR LES RUINES DE LA RÉPUBLIQUE. SI LE STO PROVOQUA LE DÉPART DANS LA CLANDESTINITÉ DE PRÈS DE 200 000 RÉFRACTAIRES, DONT ENVIRON UN QUART GAGNÈRENT LES MAQUIS EN PLEINE FORMATION, IL CONVIENT EN EFFET DE RAPPELER QU'ENTRE 25 000 ET 35 000 JEUNES GENS REQUIS POUR LE TRAVAIL FORCÉ Y ONT PERDU LA VIE EN ALLEMAGNE.**

### LA « RÉVOLUTION NATIONALE »

Dans son discours du 1er mars 1941 à Saint Etienne, Pétain exposait les fondements de l'Etat corporatiste par lequel il voulait remplacer la République.

La Charte du travail promulguée le 4 octobre instaurait des corporations par branches d'activités.

La Charte du travail dissolvait officiellement les syndicats, déjà interdits de fait depuis novembre 1940, et interdisait la grève. Si elle instaurait pour la première fois un salaire minimum fixé par l'Etat, celui-ci ne fut, de fait, jamais respecté.

« Dans mon message du 10 octobre dernier, je vous ai dit que l'on ne peut faire disparaître la lutte des classes, si fatale à la Nation, qu'en faisant disparaître les causes qui ont dressé ces classes les unes contre les autres. En réalité, les causes de la lutte des classes ne pourront être supprimées que si le prolétaire qui vit aujourd'hui accablé par son isolement, retrouve dans une communauté de travail les conditions d'une vie digne et libre, en même temps que des raisons de vivre et d'espérer. Cette communauté, c'est l'entreprise. Sa transformation peut seule fournir la base de la profession organisée qui est, elle-même, une communauté de communautés.

Il est donc urgent qu'ils aient la possibilité de défendre leurs intérêts légitimes, d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations. Il est indispensable

de créer des organismes qui puissent résoudre vite les questions posées, ou, s'ils ne peuvent les résoudre eux-mêmes, donner à l'Etat les moyens de le faire sans que ses décisions soient paralysées par une connaissance insuffisante des problèmes ou une organisation administrative trop lente à se mouvoir.

Tel devra être l'objet d'une première loi sur l'organisation professionnelle.

Elle se limite en fait à créer des organismes simples qui ne sont pas des organisations de classes, mais des comités sociaux où patrons, techniciens et ouvriers rechercheront ensemble les solutions des problèmes actuels, dans une commune volonté de justice, dans le souci constant d'apaiser par l'entraide les misères et les angoisses de l'heure.

Travailleurs français, je vous demande d'entendre mon appel.

Sans votre adhésion enthousiaste à l'œuvre de reconstruction sociale, rien de grand ne peut être fait. Sachez vous y donner avec un désintéressement total. »

Parallèlement à cette répression contre les organisations ouvrières indépendantes de l'appareil d'Etat, le régime de Vichy associait tous les services administratifs à la propagande allemande pour inciter les Français à partir pour l'Allemagne. Ainsi les affiches vantant les avantages de l'emploi en Allemagne étaient elles





## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

apposées par les soins des préfec- tures, à qui la Feldkommandantur indi- quait où les placer .

Par exemple, l'envoi de deux exem- plaires de l'affiche « Savez-vous où vous recevrez un bon salaire ? » à la bourse du travail de Lorient conduisait François Le Levé, ancien secrétaire de l'Union départementale des syndi- cats confédérés du Morbihan, à pro- tester, le 30 juin 1941, auprès du préfet auquel il écrivait qu'il ne désirait « *aucunement être lié à la publicité faite pour l'enrôlement des travailleurs français* ». Le préfet lui répondait que ces affiches lui avaient été adressées sur l'ordre de la Feldkommandantur qui exigeait maintenant un compte rendu d'exécution.

Dans le Morbihan, la presse collabo- rationniste s'associait à cette cam- pagne de propagande, et plus

particulièrement *Le Nouvelliste*, dans lequel on pouvait lire les avis suivants. le 20 juillet 1941 « *des ou- vriers trouvent du travail en Allemagne* » ;

les 24 et 26 juillet 1941 « on de- mande des ouvriers pour les chantiers de Brême » ;

le 8 août 1941, « on demande des ouvriers pour l'Allemagne du nord » ;

les 17, 18 et 19 février 1942 : publi- cation d'une offre d'emploi pour 300 ouvrières auxiliaires dans une usine de Munich ;

les 17 et 18 avril 1942, « on de- mande du personnel pour les grands hôtels de la station thermale de Bad-Kissingen » .

le 21 avril : « du travail immédiate- ment. Améliorez votre sort en allant travailler en Allemagne » .

Malgré cette propagande, dans le Morbihan, au 31 août 1942, il n'avait été souscrit en tout que 192 contrats de travail, dont 67 par des femmes, une vingtaine par des détenus de droit commun, trouvant là le moyen de ne pas accomplir leur peine, 27 par des mineurs, dont les parents refusèrent pourtant leur consentement à leur dé- part, consentement qui ne leur fut de- mandé qu'après l'arrivée de leurs enfants en Allemagne, enfants dont ils ne purent obtenir le retour.

Face à cette propagande, outre les messages diffusés par « *Ici Londres , les Français parlent aux Français* », les premiers réseaux et groupes de ré- sistants s'adressèrent eux-aussi à la population, collant par exemple le 8 mai 1942 à Lorient des tracts qui dé- claraient : « *Partir travailler en Alle- magne, c'est trahir* » .

#### LA PREMIÈRE ACTION-SAUCKEL ET LA «RELÈVE» LANCÉE PAR LAVAL

En juin de cette année-là, Hitler avait envoyé, en France, le gauleiter Fritz Sauckel, grand maître du service de la main-d'oeuvre. Le 16 juin 1942 avait lieu une rencontre entre Laval, chef du gouvernement, et Sauckel. Laval pré- tendrait avoir essayé d'obtenir, auprès du gauleiter nazi, l'échange d'un pri- sonnier contre un ouvrier spécialiste. Face au refus de ce dernier, il avait ac- cepté le retour d'un prisonnier contre le départ trois ouvriers. Mais, en réa- lité, dans une lettre envoyée à Joa- chim von Ribbentrop, ministre allemand des Affaires étrangères, Laval affirmait que cette Relève se plaçait dans le cadre d'une participa- tion de la France à l'effort de guerre al- lemand contre le Bolchevisme.

Ce que Laval confirmait, le 22 juin 1942, dans un discours radiofusé :

«...Notre génération ne peut se rési- gner à être une génération de vaincus. Il faut que les ouvriers, en masse, comprennent qu'ils ont aujourd'hui un devoir de solidarité à remplir. La re- connaissance de la nation montera

*vers eux... Ouvriers de France, c'est à vous que des prisonniers devront leur liberté. C'est pour notre pays, que vous irez en grand nombre ...Je sou- haite la victoire de l'Allemagne, parce que sans elle, le Bolchevisme, demain s'installerait partout.* »

L'Etat français allait ainsi devenir le plus gros pourvoyeur de main-d'oeu- vre étrangère en Allemagne. Dès la fin juillet, le départ de 150 000 ouvriers spécialisés était prévu et à partir du 1er août, une intense propagande allait être organisée autour de ce thème de la Relève. Le 11 août 1942, à Com- piègne, en présence d'officiers SS, Pierre Laval accueillait le premier train de "relevés", qui croisa dans la gare un train de requis partant pour l'Alle- magne .

Concernant les prisonniers de guerre du Morbihan, ce fut seulement le 18 septembre 1942 qu'arrivèrent à Vannes les 18 premiers prisonniers li- bérés qui seraient suivis par 50, le 25 septembre, 18 courant octobre, 125 en novembre, 164 en décembre.

Fin août 1942, moins de 60 000 tra- vailleurs français étant partis en Alle- magne, une directive de Sauckel imposait le recours au recrutement forcé. En effet, le pari d'Hitler avait échoué en Russie. Désormais l'Alle- magne devait subir une longue guerre d'usure à laquelle les dirigeants nazis avaient espéré échapper grâce au Blitzkrieg (ou guerre éclair).

En raison de la hausse constante des besoins allemands en vivres, en main-d'oeuvre ainsi qu'en forces de production, à partir de la fin de l'été 1942, les prélèvements de l'armée d'occupation allaient considéra- blement augmenter dans les territoires occupés : main-d'oeuvre destinée aux usines allemandes, accroissement des réquisitions de vivres et accélé- ration de la déportation des Juifs vers Auschwitz .

Sous prétexte de préserver le contrôle de l'administration par son gouvernement, Laval mit celle-ci, en fait, au service des forces d'occupa- tion.







## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

Dans le Morbihan, comme aucun ouvrier spécialiste volontaire dont les accords Sauckel-Laval prévoyaient l'envoi en Allemagne, ne s'était présenté, on procéda par voie autoritaire. Les entreprises furent « invitées » à se séparer d'une partie de leur personnel. Deux entreprises furent plus particulièrement mises à « contribution »,

les Forges d'Hennebont, et l'Arsenal à Lorient.

Toutefois, dans le courant de novembre 1942, une centaine d'ouvriers d'entreprises privées furent envoyés en Allemagne.

### LES « DÉPORTÉS DU TRAVAIL » DES FORGES D'HENNEBONT...

Aux Forges d'Hennebont, une réunion était organisée le 6 octobre 1942 pour désigner d'office les 35 ouvriers spécialisés demandés. Une délégation, composée de l'inspecteur du travail Pinaud, du délégué à la production industrielle Omnès, d'un dirigeant du PPF de Lorient, Sinquin, et de trois inconnus, se présenta dans l'usine. Le directeur des Forges expliqua d'abord aux ouvriers rassemblés le motif de la réunion, Omnès les mit au courant des accords franco-allemands sur l'envoi de spécialistes en Allemagne. Sinquin prit ensuite la parole. Alors qu'un calme absolu avait régné jusque là, ce dernier souleva l'hostilité de la salle en reprenant les thèmes habituels de la propagande nazie contre les Alliés et en apostrophant grossièrement les quelques 500 ouvriers présents, leur disant que s'ils avaient « peur de se faire casser la gueule par les bombes anglaises en Allemagne, les Anglais pouvaient aussi bien la leur casser ici... ». En signe de protestation, tous les ouvriers quittèrent la salle de réunion.

Vingt-trois ouvriers, au lieu de 35, furent désignés d'office : des célibataires âgés de 21 à 35 ans. Cinq furent déclarés inaptes par un médecin allemand. Le départ des 18 autres devait avoir lieu le 15 octobre.

Tous les jours, sur ordre de la direction, un contremaître appelait les intéressés pour les faire conduire au bureau de placement allemand de Lorient se faire inscrire comme volon-

taires. Au bout de quelques jours, la moitié finit par accepter et partit le 18 octobre pour Francfort. Les neuf qui avaient refusé de partir furent convoqués à la Kommandantur et menacés du camp de concentration. Dans la soirée du 25 octobre, accompagnés d'un assez grand nombre de parents et de camarades, ils partirent donc de Lochrist et, pour se rendre à la gare, ils traversèrent Hennebont en chantant tour à tour la Marseillaise, l'Internationale et la Jeune Garde.

Les Allemands exigèrent d'autres départs : ils furent 37, le 3 novembre 1942, à prendre le train pour Kônigsberg. Quelques autres ouvriers partiraient encore dans le courant de novembre.

Les ouvriers des Forges d'Hennebont qui allèrent à Francfort travaillaient dans une petite entreprise de métallurgie où l'on fabriquait notamment des freins de camion et des têtes coniques de bombes. Ils eurent droit à une permission au bout de six mois mais ils ne furent autorisés à la prendre que deux par deux. Ils tirèrent au sort l'ordre du départ, étant entendu que les derniers, en juillet 1943, pourraient rester en France. Si tous purent rester en France, en revanche, la direction des Forges ne voulut pas les reprendre et ils furent contraints de travailler pour l'organisation Todt.

Ceux de Koenigsberg étaient affectés à la « Presswerk » GmbH dont l'usine, une cartoucherie, était dissimulée dans un bois de pins, à environ

#### LA LOI DU 4 SEPTEMBRE 1942

**le 4 septembre 1942, Laval édictait une loi qui introduisait la conscription obligatoire pour tous les hommes de dix-huit à cinquante ans et pour les femmes célibataires âgées de vingt-et-un à trente-cinq ans. Le 19, un décret pris pour l'application de la loi, imposait le recensement des Français du sexe masculin âgés de 18 ans au moins et de moins de 50 ans, non pourvus d'un emploi régulier les occupant pendant un minimum de trente heures par semaine. Des listes allaient être donc dressées, listes dans lesquelles puiseraient les maires collaborateurs pour répondre notamment aux exigences de l'Organisation Todt. ( Groupe industriel de génie civil et militaire fondé par Fritz Todt, puis dirigé, après la mort de ce dernier, en 1942, par Albert Speer, l'Organisation Todt (OT), fut absorbée dans le ministère de l'armement et de la production de guerre. Elle employa jusqu'à 1.400 000 travailleurs étrangers, via le travail forcé, réalisant notamment le Mur de l'Atlantique, les plateformes de lancement pour les missiles V1 et V2, des raffineries et des usines d'armement souterraines)**



1942-1943

## DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

1km500 de la gare de Metgethen (ville située à 10km de Königsberg). Le camp où se trouvaient déjà des Polonais et des Ukrainiens (hommes et femmes) était à la lisière du bois. D'autres Français arrivèrent un peu plus tard, venus d'un peu partout. Seuls les

alimentés : chaque jour, chacun recevait 400 gr de pain, outre, le matin un ersatz de café, le midi une soupe (avec du chou, de la betterave, des rutabagas, quelquefois, le dimanche, des pommes de terre), une rondelle de saucisson ou de boudin et une ron-

**LE 20 OCTOBRE 1942 , LAVAL LANÇAIT  
UN NOUVEL APPEL RADIODIFFUSÉ  
AUX OUVRIERS FRANÇAIS:**

**«Quand je vous ai demandé il y a quelques mois, d'aller travailler en Allemagne, je ne me suis pas soucié de savoir si mes paroles heurteraient la sensibilité de certains d'entre vous. Je n'ai pensé qu'à l'intérêt supérieur de notre pays... L'intérêt supérieur de la France exige que nous fassions une politique d'entente avec l'Allemagne... Jamais le devoir des Français n'a été plus clair, s'unir autour du gouvernement et obéir à mes ordres. Les accords qui ont été conclus entre le gouvernement français et les autorités occupantes tiennent compte des possibilités de notre pays. Ils ont, en particulier, prévu la taxation de chaque usine qui sera tenue de fournir un certain nombre de travailleurs. Cette taxation a été établie de manière à respecter le marché des entreprises et éviter la mise en chômage des ouvriers, qui restent en France...D'autres, en 1939, ont reçu l'ordre de partir. On ne leur a pas laissé le loisir de discuter cet ordre. Ils l'ont exécuté. Ils sont partis. Pourquoi discuteriez-vous aujourd'hui l'appel que vous adresse le gouvernement ?  
...Cette épreuve est décisive. Dominez votre égoïsme. Il vous est donné de reprendre par vos outils, ce que la France a perdu par les armes.»**



hommes mariés reçurent la promesse d'une permission : deux groupes partirent successivement. Mais comme un seul homme revint, les permissions furent supprimées.

Les ouvriers travaillaient onze heures et demie par jour, de 6 heures à 18 heures avec une pause d'une demi-heure à midi. Ils étaient sous

delle de margarine. Une sorte de bouillon était servi seulement trois soirs par semaine les lundi, mercredi et vendredi ; rien les autres jours.

Pour salaire, chacun percevait 70 à 80 pfennigs, sur lesquels des prélèvements étaient effectués pour la nourriture, le logement et l'éclairage.

### ...DE LORIENT

A l'Arsenal de Lorient, les Allemands avaient d'abord exigé le départ de 600 ouvriers. L'ingénieur du génie maritime Jacques Stoskopf, (qui dès cette époque, recueillait des renseignements sur la Kriegsmarine pour les alliés, et entrerait bientôt dans le réseau Alliance) réussit à faire valoir que le

départ d'un si grand nombre serait préjudiciable à la marine allemande basée sur Lorient. Selon le témoignage de Melle Beauchesne recueilli par Roger Le Roux, la Direction des industries navales à Paris s'adressa directement au commandant Mathiae pour lui indiquer que faute de

## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

«convaincre» les ouvriers de partir, de plus gros contingents risquaient d'être requis, et que des sanctions seraient prises contre les familles des réfractaires.

Les Allemands arguaient enfin que les volontaires auraient droit aux lettres, à une solde qu'ils pourraient envoyer à leur famille et reviendraient à l'expiration de leur contrat au bout d'un an. Ceux qui refuseraient de se dire volontaires n'auraient droit à rien. Néanmoins, peu de volontaires se déclarèrent. Deux cents hommes furent désignés.

Le 16 octobre 1942, les visites médicales obligatoires furent l'occasion d'une première forme d'opposition de la part d'une trentaine de jeunes ouvriers qui durent toutefois renoncer à leur projet de grève et de manifestation pour le lendemain, la police allemande s'appêtant à intervenir.

Toutefois, malgré la note de « renseignements généraux concernant le séjour en Allemagne » diffusée par Stosskopf concernant les conditions de travail et de vie à Wesermünde sur le chantier «Deschimag-Seebeck », que celui-ci tentait de décrire comme « acceptables » peu acceptaient de signer leur engagement, Stosskopf apposant sa signature sur les « contrats » pour leur laisser la possibilité d'obtenir le régime de faveur garanti aux volontaires.

Le 31 octobre, 44 ouvriers de l'arse-

nal partaient encore par train spécial. Trois retardataires de ce deuxième convoi prenaient le train le 3 novembre en même temps que 37 ouvriers des Forges d'Hennebont qui se rendaient à Koenigsberg. Sur les ouvriers de l'arsenal convoqués, dix ont refusé de partir. L'ingénieur général, Jacques Stosskopf, ayant refusé de communiquer leurs noms et adresses à la police, le commissaire de police et le capitaine de gendarmerie, convoqués à la Kreiskommandantur, déclarèrent qu'en vertu des instructions contenues dans la circulaire n° 206 du 26 octobre 1942, ils ne pouvaient eux-mêmes intervenir pour obliger les ouvriers à partir. Ces attermoiments permirent à cinq des neuf derniers réfractaires de quitter leur poste à l'arsenal. Mais quatre furent interpellés sur les chantiers au matin du 9 décembre, l'un d'eux, Emmanuel Le Poder, réussit à s'enfuir, les trois autres Joseph Bossenec, Joseph Le Clanche et Albert Le Priol furent arrêtés comme saboteurs, conduits à Vannes et remis aux Allemands.

Ceux-ci relâchèrent Le Clanche et Le Priol mais Bossenec, qui avait saboté un arbre d'hélice destiné à un sous-marin et avait été dénoncé, était « déporté » à Wesermünde où il arrivait le 18 décembre, remplaçant un ouvrier malade que les Allemands avaient autorisé à rentrer en France le 25 novembre.

**Un premier convoi de quelques 200 ouvriers accompagnés par l'ingénieur en chef Stosskopf qui voulait s'assurer des conditions de leur installation en Allemagne, devait partir le samedi le samedi 24 octobre. Quatorze ouvriers ne se présentèrent pas à la gare.**

**Aux abords de celle-ci, vers 17h30, 1 500 personnes se rassemblèrent dans la cour de la Grande vitesse où l'appel devait être fait tandis que 2 000 autres s'entassaient dans la salle des pas perdus avant de passer sur les quais et que 3 000 autres stationnaient de chaque côté du passage à niveau du cours de Chazelles. La foule poussa des cris hostiles aux Allemands et aux dirigeants de l'arsenal, des cris fusèrent « A mort Stosskopf », la foule percevant alors ce dernier comme un partisan de la collaboration, « Laval au poteau », « Les soviets partout », « Aux chiottes Hitler », « On les aura les boches ». Le train partit néanmoins à 18h15.**

**Dans ce convoi, se trouvait Charles Le Samedy ( qui deviendrait maire de Lorient en décembre 1951). A Wesermünde, il écrivit le poème suivant :**

**« A toi, ma ville,  
Lorientais, nous aimions notre ville,**

**Si tranquille, là-bas, au pays,  
Et pourtant, comme un troupeau docile,**

**Un beau soir nous sommes partis.**

**Nous laissons là nos femmes et nos mères**

**Ou celles que nous épouserions,**

**Et nos coeurs pleins de pensées amères**

**Se serraient, tandis que nous partions.»**

### CE QU'IL ADVINT DES OUVRIERS DE L'ARSENAL «DÉPORTÉS » À WESERMÜNDE

#### L'EXPLOITATION SUBIE EN ALLEMAGNE

Les ouvriers de l'arsenal furent employés sur les chantiers de la firme « Deschimag Werk Seebeck » où ils participèrent à la construction de divers bâtiments comme cinq à six chalutiers, deux releveurs d'épaves et sept sous-marins de 750 tonnes. En 1944, le chantier tout en continuant les

réparations courantes des bâtiments de surface et de sous marins, se spécialisa dans le montage d'une section de sous-marins d'un modèle nouveau construits en huit tronçons. Les actes de sabotage ne furent pas nombreux ; la pratique de l'amatelotage (un ouvrier allemand chef de pièce avec un



1942-1943

## DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

### LE RETOUR

**Quelques permissionnaires revinrent en France en mai 1943. Ceux qui ne retournèrent pas furent recherchés par la police allemande. Ayant un contrat d'une année, ils se voyaient refuser leur réintégration à leur ancien poste de travail et ils durent se cacher. Par contre, passé le délai d'un an en Allemagne, ceux de l'arsenal qui obtinrent une permission purent rentrer sans être inquiétés.**

**Au cours de l'année 1943, les agents techniques furent renvoyés en France, quatre ouvriers malades furent rapatriés, 75 partirent en permission régulière ou exceptionnelle et ne revinrent pas, quatre s'évadèrent, 18 ouvriers furent transférés sur d'autres chantiers. Quatre ouvriers furent sanctionnés pour propos anti-allemands et envoyés en camp de concentration pour une durée déterminée. En revanche, Pierre Le Gall arrêté le 13 septembre 1944 pour propagande communiste, fut déporté à Farge.**

**Alors qu'il avait été gravement blessé sur le chantier de Wesermünde, ayant eu la main gauche écrasée, Pierre Le Gall fut contraint au déchargement de wagons de ciment à un rythme éreintant alternant des journées de travail de 24 heures sans un arrêt et des périodes de 12 heures de repos. Après huit jours passés à l'infirmerie du camp, il mourut d'épuisement le 25 décembre 1944. Cent trente sept ouvriers de l'arsenal se trouvaient encore à Wesermünde au moment de la Libération**

ouvrier français, deux au plus) ne le permettait guère. Néanmoins, certains faussaient des pièces, quelques-uns jetaient dans la Weser des outils, des câbles ou des tuyaux.

Si les conditions de travail furent supportables, en revanche les conditions d'hébergement furent déplora- bles : les ouvriers étaient logés au camp de Baggerloch dans des baraques en bois à raison de 18 par chambrée. Les baraques, neuves en 1942, n'étant jamais entretenues, furent à partir de l'été 1943 infestées de puces et de punaises. Le chauffage se réduisait à un poêle placé au centre de la chambrée, les ouvriers étant souvent contraints de chercher du bois ou de voler des briquettes de charbon pour l'alimenter convenable-

ment. La plupart des ouvriers ne per- çurent en trente mois ni linge, ni vête- ments de rechange. La nourriture était insuffisante en quantité et en qualité. En principe, l'ouvrier étranger devait percevoir des rations sensiblement équivalentes à celles du personnel al- lemand ; or, il n'en était rien, les gens chargés de l'intendance du camp vo- laient les Français. A midi, la cantine n'était accessible qu'aux Allemands. Le dimanche, la ration était servie à midi et il fallait attendre jusqu'au lundi soir la soupe suivante (soit 30 heures). Les nombreux colis reçus jusqu'en juil- let 1944 permirent aux ouvriers de se maintenir en assez bonne condition physique mais dès l'arrêt des expédi- tions, l'état de santé devint plus mau- vais et les malades furent nombreux.

### LES EXIGENCES DE L'ORGANISATION TODT

En fait l'Organisation Todt absorbait sur place pratiquement toute la main d'oeuvre disponible et procédait fré- quemment à des réquisitions. Entre le 22 septembre et le 8 novembre 1942, 450 ouvriers, dont 150 volontaires qui, on peut le supposer, cherchaient peut- être à éviter un départ forcé en Alle- magne, étaient mis à sa disposition. Désormais la plupart des ouvriers de l'industrie travaillait directement ou indirectement pour l'Organisation Todt ou pour l'armée allemande.

S'agissant des départs pour l'Alle- magne, force était à la Feldkomman- dantur de constater, dans une lettre en date du 21 décembre 1942 adressée à l'inspecteur du travail de Lorient : « depuis quelque temps, ...vous dési- gnez pour aller travailler en Allemagne des ouvriers dont on peut tout dire sauf qu'ils sont en bonne condition physique... Des travailleurs comme ceux-là n'offrent aucun intérêt».

Néanmoins, tout au long de l'année 1943, l'Organisation Todt mainten- drait ses exigences de main-d'oeuvre, notamment sur les chantiers de Lo- rient et de la côte, ce d'autant plus que

la nécessité de réparer les dégâts causés par les bombardements de janvier entraînait de nouveaux chan- tiers.

Par une note en date du 23 janvier 1943 la Feldkommandantur de Vannes en date « invitait » les autori- tés françaises à faire le nécessaire pour que 600 travailleurs fussent mis à la disposition de l'Organisation Todt, note qui s'accompagnait d'une liste de répartition indiquant le nombre des hommes qui seraient requis dans chaque commune, lesdites com- munes devant être informées pour le 29 janvier au plus tard. Le colonel Ma- rage, alors préfet du Morbihan, de- mandait donc aux maires de désigner un nombre déterminé de travailleurs qui, selon les ordres reçus, devraient se rendre le 2 février 1943 au camp Franco, à Hennebont.

Le préfet informait toutefois la Feld- kommandantur des difficultés que ses services risquaient de rencontrer, si- gnalant que :

«1) - que dans le Morbihan la plu- part des ouvriers de l'industrie [travail- laient] déjà directement ou

## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

*indirectement pour l'Organisation Todt ou pour l'armée allemande.*

2) - *que le Morbihan [était]un département essentiellement agricole et que, par décision du 18 décembre 1942, le Militärbefehlshaber, rejoignant en cela la législation française, interdisait le recrutement de la main d'oeuvre employée dans l'agriculture ou dans les professions directement liées au ravitaillement ».*

Si certains maires acceptaient de procéder aux désignations requises, d'autres tentaient de contourner l'obligation.

Ainsi, le maire de Saint-Congard désignait uniquement des cultivateurs, à qui la préfecture indiquait qu'ils étaient exempts de toute réquisition : aucun habitant de la commune n'était donc requis. Plus de cinquante autres refusaient purement et simplement de procéder à toute désignation. Certains maires comme ceux Rohan, Landévant, Marzan, Pontivy, répondaient au préfet de faire lui-même les désignations puisque ses services possédaient la liste des hommes susceptibles d'être recrutés. D'autres, comme ceux de Saint-Gérant, Crucuel, Ruffiac arguaient que tout prélèvement d'hommes étaient matériellement impossible, la main-d'oeuvre agricole faisant déjà défaut, aucun des soldats des bourgs concernés faits prisonniers par l'armée allemande n'étant rentré au pays. Si bien que, le 2 février 1943, sur les 600 travailleurs réclamés par les Allemands, seuls 104 se présentaient.

Malgré les menaces de la Feldkommandatur de traduire devant un conseil de guerre les maires des communes défaillantes, plusieurs d'entre eux n'obtempéraient pas.

Le maire de Saint-Marcel n'hésitait

pas à répondre au préfet qui avait transmis les ordres de l'armée allemande : « *Je n'ai jamais fait office de gendarme et je ne suis pas qualifié pour obliger à partir des jeunes gens qui s'y refusent et sont fort utiles dans la commune ».*

Celui d'Elven osait déclarer : « *Je ne veux pas renouveler devant mes administrés la triste mission de recruteur d'hommes qu'on veut bien confier aux maires. Du reste les hommes partis à Hennebont sont sans travail et sans nourriture. Plusieurs sont revenus... »*

Pourtant, les demandes allemandes se succédaient pendant tous les mois suivants, réclamant par exemple, en février : 97 ouvriers pour des travaux entre Arzon et Sifflets, 20 garçons d'écurie et manoeuvres à Hennebont, 30 ouvriers à Locminé, en mars : 2 cuisiniers à Lorient, 20 boulangers pour la boulangerie militaire de l'Ecole normale d'institutrices de Vannes ; en avril, 50 femmes et 10 hommes, pour la blanchisserie de la marine à Port-Louis.

Le plus souvent personne ne se présentait. Si la Feldkommandatur réitérait sa demande, le préfet affirmait que l'Office départemental du travail « malgré ses recherches » n'avait pu trouver le personnel voulu. Dans une lettre en date du 14 avril 1943 le directeur départemental du travail affirmait que « *la crise de main d'oeuvre, paraît avoir atteint son paroxysme. De tous côtés, services ou unités allemandes et employeurs.. français réclament des ouvriers, manoeuvres ou spécialisés. Or... dans tout le département, il n'y a aucune disponibilité et des prélèvements ne pourraient être effectués éventuellement que chez les inscrits maritimes, nombreux étant ceux qui ne naviguent pas... ».*

***Le 2 février 1943,  
sur les 600  
travailleurs  
réclamés par les  
Allemands,  
seuls 104  
se présentaient.***



## 1942-1943 DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

Jusqu'à la nouvelle loi instituant le S.T.O, les inscrits maritimes avaient été en effet exclus du champ d'application de la loi du 4 septembre 1942.

convoquées étaient donc considérées comme réfractaires et susceptibles d'être recherchées comme telles.

Pour l'ensemble de la France



Ainsi, dans le Morbihan, dans le cadre de la première «action Sauckel», entérinée par la loi du 4 septembre 1942, quelques 467 ouvriers (275 spécialistes et 192 manoeuvres), dont seulement 8 volontaires, sur les 593 convoqués étaient partis en Allemagne pour la fin 1942. Près de 30% des personnes

197 000 travailleurs seraient partis pour l'Allemagne au titre de la première «action Sauckel » dont seulement 72 000 volontaires: les jeunes Français, dans leur majorité, n'avaient donc pas adhéré au marché de dupes proposé par Laval « trois travailleurs en Allemagne pour le retour d'un prisonnier »

### VERS LE SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE : 1942, L'ANNÉE DU TOURNANT

Le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942 montra ce que cachait la prétendue neutralité de

Vichy, qui avait servi au régime à justifier l'armistice. Laval alla jusqu' à proposer à Hitler de prendre une part





## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

active dans une opération militaire qui aurait pour but de neutraliser le débarquement anglo-américain. Du reste, les forces françaises en Afrique du Nord s'opposèrent aux forces de débarquement alliées. De plus, au cours des premières vingt-quatre heures, Laval céda aux deux ultimatus allemands : dès le 8 novembre, le droit pour l'aviation allemande et italienne de survoler le sol français afin d'attaquer la flotte alliée et, le 9 novembre à 1h30, l'autorisation de se baser en Tunisie et dans le Constantinien et celle de laisser des unités terrestres allemandes et italiennes débarquer à Bizerte. Laval se rendit même jusqu'à Munich pour négocier une telle association, dont ne se préoccupait guère Hitler qui aurait donné l'ordre d'occuper l'ensemble du territoire national avant même de recevoir Laval. Et pourtant, même après le 11 novembre, alors que les Allemands avaient occupé le reste de la France, désarmé l'armée d'armistice et envahi ce qui restait de la zone libre, conduisant ainsi l'amiral Laborde à saborder l'escadre, à Toulon, le 27 novembre 1942, Vichy persistait à se référer au cadre légal de la convention d'armistice de 1940, comptant maintenir peut-être auprès de la population française un semblant de légitimité. Or, les événements de novembre 1942 réduisirent à néant deux arguments fondamentaux dont Vichy se réclamait pour jus-

#### LE RECENSEMENT GÉNÉRAL

Ainsi, avant même la promulgation de la Loi instituant le STO une circulaire interministérielle du 2 février 1943 prescrivait un recensement général portant sur tous les français du sexe masculin nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1921, recensement qui devait permettre de classer ces hommes par groupes de professions.

Deux jours plus tard, les préfets étaient informés des exigences du Gauleiter et des accords signés entre

tifier sa politique de collaboration: épargner au moins à une partie de la population l'occupation allemande directe et conserver la maîtrise d'une force armée véritablement française et le contrôle de la majorité des territoires d'outre-mer.

À la fin de novembre 1942, les Russes encerclaient 22 divisions allemandes à Stalingrad. Ce fut le déclenchement de la première défaite allemande sur le front russe, défaite cruciale, consommée le 2 février 1943 par la capitulation de la VIe armée et de la IVe armée blindée et de leur commandant, le feld-maréchal Paulus premier feld-maréchal de l'histoire allemande à avoir été fait prisonnier au cours d'une bataille.

Suite aux revers russes, le passage de la guerre éclair à la guerre totale décidée par Hitler allait conduire à de nouveaux prélèvements de main d'œuvre auxquels s'associerait servilement l'Etat français par tout un arsenal législatif et réglementaire et par des mesures de répression.

En effet, le 15 décembre 1942, Hitler ayant décidé le recrutement dans la Wehrmacht 300 000 ouvriers allemands, dès le 1er janvier 1943, le gauleiter Sauckel exigeait du gouvernement de Laval, qu'en plus des 240 000 ouvriers déjà partis en Allemagne, un nouveau contingent de 250 000 hommes fût expédié d'ici la mi-mars.

lui et le gouvernement de Laval.

Les chefs des délégations spéciales nommés par Vichy indiquait que le renouvellement des cartes d'alimentation serait subordonné à l'apposition d'un cachet spécial, attestant que les titulaires ont fourni toutes les pièces prouvant leur activité.

Les maires reçurent l'ordre de dresser, notamment grâce aux cartes d'alimentation, un état nominatif des hommes nés entre 1912 et 1921 in-

**LE 17 FÉVRIER 1943, LE JOURNAL OFFICIEL PUBLIAIT LE DÉCRET 431, PRIS POUR L'APPLICATION DE LA LOI 106, DU 16 FÉVRIER 1943, PORTANT INSTITUTION DU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE.**

**L'ARTICLE PREMIER DÉTERMINAIT COMME SUIT LES CLASSES D'ÂGE VISÉES PAR LA LOI :**

**«Tous les Français et ressortissants du sexe mâle résidant en France, et nés entre le 1er janvier 1920 et le 31 décembre 1922, sont astreints à un service du travail, d'une durée de deux ans, qu'ils pourront être tenus d'exécuter à partir de la date de publication du présent décret.**



## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

**Toutefois cette durée sera réduite d'un temps égal déjà passé dans les Chantiers de Jeunesse ou dans les armées...»**

**Puis étaient déterminées les conditions concrètes de mise en oeuvre de cette mesure : les jeunes gens seraient convoqués par les préfets avant le 28 février, une visite médicale devant avoir lieu de 5 mars. Après la visite médicale, ceux qui étaient déclarés aptes au travail, pouvaient recevoir quelques jours plus tard, à l'entête de l'Inspection du Travail, une feuille de route pour l'Allemagne ainsi libellée : «J'ai l'honneur de vous faire connaître, que la commission mixte franco-allemande prévue pour prononcer les affectations des jeunes gens, recensés au titre du S.T.O., vous a désigné pour aller travailler en Allemagne. En conséquence, suivant les instructions de la Kommandantur, j'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir vous présenter au bureau de placement allemand [le camp Franco à Hennebont]... pour y prendre connaissance des conditions de travail, ainsi que des dates et heures de départ. Je vous précise que la non exécution par vous de cet ordre d'affectation est passible de peines prévues par la loi du 16 février 1943.»**

**En effet, ceux qui s'y chercheraient à se soustraire au départ pourraient encourir des peines de 3 à 5 ans de prison et de 200 à 100 000 francs d'amende.**

clus, résidant dans leur commune et de les classer selon les huit catégories suivantes :

- 1)- hommes pourvus d'un emploi régulier dans une profession agricole ou connexe (forêts, agriculture, pêche),
- 2)- hommes pourvus d'un emploi régulier dans l'industrie et le commerce,
- 3)- hommes exerçant une profession libérale (y compris professeurs et instituteurs),
- 4)- domestiques et gens de maison (y compris concierges),
- 5)- fonctionnaires ou agents de l'État, des départements, des communes et des établissements publics ainsi que des services concédés,
- 6)- étudiants,
- 7)- hommes en traitement « soit dans un hôpital soit dans un asile »,
- 8)- hommes ne rentrant dans aucune des catégories précédentes.

S'agissant du Morbihan, les états devaient être envoyés à l'inspecteur du travail d'Auray avant le 20 février 1943, pour les hommes nés entre le 1er janvier 1917 et le 31 décembre 1921, avant le 10 mars 1943, pour les hommes nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1916. Enfin, le 15 février, le décret 430, pris pour l'application du titre IV de la loi du 4 septembre 1942 relative «à l'orientation de la main d'oeuvre», stipulait que les entrepreneurs devraient accentuer la formation professionnelle des travailleurs de 18 à 50 ans, soit en organisant cette formation dans leurs locaux, soit en constituant des institutions de promotion ouvrière ou de reclassement professionnel.

#### LA DEUXIÈME «ACTION SAUCKEL» EST LANCÉE...

Une circulaire du 20 février 1943 classait les hommes, après la visite médicale, en six catégories :

- 0 : inaptes ;
- 1 : aptes à tous travaux ;
- 2 : aptes à travaux de terrassement, agricoles et industriels ;
- 3 : aptes à petits travaux ;
- 4 : susceptibles de rééducation dans une nouvelle profession ;
- 5 : malades pour un maximum de deux mois.

Une autre circulaire ministérielle du même jour exemptait provisoirement du départ en Allemagne la catégorie 5 et les jeunes mariés avec enfants (ou enfants à naître prochainement) et définitivement les catégories 0, 3 et 4 ainsi que les agriculteurs, agents de police, gendarmes, agents mobiles, agents de la S.N.C.F., des P.T.T., des Finances, instituteurs et jeunes gens qui avaient accompli un an de service militaire ou dans les Chantiers de jeunesse.

Toutefois, même Vichy n'ignorait

pas que le départ en Allemagne de tous les autres jeunes gens âgés de 20 à 23 ans, risquait de désorganiser les services administratifs. Aussi, les préfets recevaient-ils des instructions pour que le contingent éventuel des appelés en Allemagne et des requis par l'Organisation Todt n'excédât pas au total, dans chaque service, le quart des effectifs appartenant aux classes 1940, 1941 et 1942.

Il convient aussi de rappeler que courant 1943, selon un document de l'Inspection du travail du Morbihan, quelques 18000 ouvriers étaient occupés sur divers chantiers pour le compte des troupes d'occupation allemandes dans le Morbihan :

- 8 520 ouvriers employés par des entreprises françaises travaillent sur des chantiers pour les besoins, et plus particulièrement 400 ouvriers de la Société parisienne de constructions à Lorient, 347 ouvriers de l'entreprise Drouard frères à Guidel, 341 ouvriers de l'entreprise Bardin à Auray, 310



## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

Facchin à Auray, 341 de l'entreprise Ruello-Kermelin à Auray, 315 de l'entreprise Groleau à Vannes ;

- près de 10 000 employés par des firmes allemandes, et notamment les Firmes Dietrich, Electro-Helm, Karl Epple Kunster und Sohn, Holemman-Siemens Ways und Freytag à Lorient et Auray, Zimmermann à Lorient et Gestel, Baerlé et Bussenius à Vannes, Jakob Meyer à Hennebont.

Dans le Morbihan, beaucoup de jeunes gens, environ 5 000, ne se faisaient pas recenser, surtout dans l'ouest du département. Si certains d'eux travaillaient déjà avec les Allemands ou appartenaient à une catégorie exemptée, pour la plupart, il s'agissait d'échapper au « travail pour les Boches ».

Ainsi dans certaines communes, Lignol, Séglien, Meslan, aucun jeune homme susceptible d'être recensé ne se serait présenté. A Roudouallec, il s'en présentait un seul, à Saint-Perreux 2, au Faouët 7. En revanche, 92 se présentaient à Saint-Barthélémy, 99 à Mauron, 127 à Bubry, 135 à Pluvigner. De plus, même s'ils répondaient à la convocation pour le recensement, les jeunes gens ne se rendaient pas nécessairement au rendez-vous pour le départ. Ainsi, le 27 mars 1943, un départ de 85 jeunes gens de la région de Pontivy devait avoir lieu, à destination du camp Franco. Sur les 77 recensés, 33 seulement allaient retirer leur convocation, et bien que le maire

eût réquisitionné un autocar et fait annoncer dans toute la ville par le crieur public que tous les recensés devaient se trouver devant la mairie à 16 h 30, à 18 heures, aucun inscrit ne s'était présenté.

Fin mars 1943, la Commission du travail obligatoire achevait l'examen des jeunes gens des trois classes intéressées. Sur 7 577, elle en déclarait 188 inaptes tandis que 5 131 étaient exemptés (agriculteurs, agents de police, etc...) ; 2 258 étaient déclarés « bons pour le service ». Sur ces 2 258, près de la moitié attestaient qu'ils travaillaient déjà pour les Allemands à l'Organisation Todt et, au final, seuls 1 184 jeunes hommes étaient retenus, (dont 110 à Vannes, 77 à Pontivy, 42 à Auray, 41. à Ploërmel, 39 à Bubry, 32 au Palais, 30 à Quiberon, 26 à Locminé, 22 à Pluvigner, 20 à Josselin,...). Parfois, il semble que seuls ceux qui étaient sûrs d'être exemptés, se seraient présentés: ainsi à Langonnet, il y eut 54 exemptés sur 55 recensés.



**Ainsi, le 27 mars 1943, dans la région de Pontivy ... /... bien que le maire eût réquisitionné un autocar et fait annoncer dans toute la ville par le crieur public que tous les recensés devaient se trouver devant la mairie à 16h30, à 18 heures aucun inscrit ne s'était présenté.**





## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

#### LA CHASSE AUX RÉFRACTAIRES

Les autorités allemandes exigèrent donc que l'administration française fit respecter la législation de Vichy.

Après avoir tenté de s'opposer à cette injonction, disant que cette tâche relevait de la police aux armées, le préfet Marage acceptait, le 1er avril 1943, à la Feldkommandantur de Vannes, « l'accord » suivant :

a)- la police et la gendarmerie française recherchaient dès le 2 avril à Vannes et dans les communes des deux cantons de Vannes les jeunes requis qui n'avaient pas répondu à leur convocation. Dès que les listes des défaillants seraient en possession des services de la préfecture, les recherches s'étendraient à l'ensemble du département,

b)- le commandant de gendarmerie et le commissaire de police de Vannes devraient mettre le chef de la Sicherheitspolizei de Vannes au courant des dispositions prises à cet effet,

c)- les maires devront faire parvenir sans délai la liste des jeunes gens qui ne se sont pas fait recenser.

La liste des jeunes gens qui n'avaient pas rejoint le camp Franco à Hennebont était mise au point le 17 avril : elle comptait 448 noms d'un peu partout dans le département, notamment 32 d'Auray.

Conformément aux prescriptions de Laval, se pliant aux exigences allemandes, un centre d'hébergement pour interner les réfractaires était ouvert le vendredi 2 avril à Vannes dans les locaux situés au 2e étage de l'ancien hôpital, rue Lesage, centre transféré ensuite rue Loi, qui comprenait quatre salles transformées en dortoirs (56 lits au total) et une cinquième servant de réfectoire. Les réfractaires au S.T.O. y étaient conduits par des policiers et surveillés par ceux-ci, jour et nuit jusqu'à leur départ pour l'Allemagne. Les huit premiers occupants y

arrivèrent dès le 3 avril suivis peu après par cinq autres réfractaires. Sept furent relâchés presque immédiatement à la demande des autorités occupantes elles-mêmes pour lesquelles ils travaillaient. Presque tous fournirent la même excuse : « *J'ai été convoqué fin mars 1943 au camp Franco, à Hennebont pour accomplir le S.T.O. Je n'ai pas répondu à cette convocation étant donné que je travaillais déjà à Lorient pour le compte des troupes d'occupation...* »

Dans son livre « *Soldats bleus dans l'ombre: le commandant Guillaudot et ses gendarmes dans la résistance* », le récit que Charles Gilbert donne de la conférence réunissant les représentants de toutes les services administratifs de police et de gendarmerie chargés de la mise en oeuvre de la loi, tenue fin mars 1943, à la Préfecture de Vannes, en présence d'un certain Lallemand, directeur régional du STO, donne quelques éclaircissements sur les causes de ces piètres résultats. Lors de cette conférence, le haut fonctionnaire Lallemand aurait mis en cause l'inefficacité de la gendarmerie du Morbihan qui non seulement ne ferait rien pour retrouver les réfractaires, mais qui « *par-dessus le marché trahirait le Maréchal en les avertissant des recherches effectuées, en les aidant à se cacher* ».

Ce fonctionnaire paraissait bien informé puisqu'en effet, depuis quelques mois, comme le faisait Jean Louarn à Josselin, des gendarmes recopiaient, par commune, les listes des jeunes gens requis pour le travail en Allemagne, puis les faisaient parvenir par des gens de confiance pour leur permettre de se cacher.

Deux jours après cette conférence, le commandant Guillaudot aurait été convoqué par le préfet Marage pour une entrevue en présence de deux re-

présentants du Commissariat général au STO. Ceux-ci reprenaient les accusations de Lallemand précisant que, d'après leurs statistiques le Morbihan arriverait en tête de liste pour ce qui concernait le nombre de réfractaires au STO. Puis donnant l'ordre au commandant Guillaudot d'agir pour redresser cette situation faute de quoi de graves sanctions seraient réclamées à son encontre, ils indiquaient rester sur place pendant quelque temps pour vérifier l'application de leurs directives.

Maurice Guillaudot, alias Yodi, aurait alors réuni ses adjoints, le lieutenant Théophile Guillo, alias Chuais, commandant la compagnie de Ploërmel et Paul Chenailler, futur Colonel Morice, pour déterminer comment sortir de ce piège qui, s'ils refusaient de prendre quelques mesures, mettrait fin à leur action de renseignements pour la Résistance, mais sans pour autant faire partir des Français pour l'Allemagne.

Ils décidèrent les mesures suivantes :

1) l'arrestation immédiate de tous les jeunes gens astreints au S.T.O. qui travaillaient pour l'Organisation Todt sans avoir sollicité une autorisation spéciale;

2) l'arrestation immédiate de tous les jeunes gens normalement astreints, mais malades ou infirmes, qui ne se s'étaient pas présentés à la visite médicale obligatoire et n'avaient donc pas été officiellement exemptés;

3) l'arrestation de tous les jeunes gens qui, malgré les avis donnés de quitter leur canton et de se cacher, n'auraient pas voulu le faire.

Des consignes furent transmises à toutes les brigades du département, et trois jours plus tard, 150 réfractaires furent conduits au centre d'hébergement de Vannes à la grande satisfaction des deux délégués nationaux. Sur



## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

ces 150 réfractaires, 120 furent réclames par l'Organisation Todt puisqu'ils travaillaient sur ses chantiers, 20 furent reconnus inaptes, 10 furent transférés sous escorte de la gendarmerie par train à Paris, escorte si peu vigilante que six jeunes gens pouvaient s'enfuir avant l'arrêt à la gare du Mans. Des quatre requis partis en Allemagne, un disparaîtrait dans ce pays. Quant aux deux gendarmes de l'escorte, le commandant Guillaudot, leur infligea huit jours d'arrêts de rigueur «pour leur négligence » !!!

Il convient de noter néanmoins, que, si dans le premier semestre 1943, les autorités occupantes ne se préoccupèrent pas davantage de faire rechercher méthodiquement ceux qui ne s'étaient pas faits recenser, c'était aussi parce que le contingent de 250 000 hommes exigé par les Allemands avait été constitué dans les délais fixés, un télégramme officiel en date du 10 avril 1943 adressé par le commissariat général au STO ordonnant même de cesser les envois de main d'oeuvre, 260 000 hommes étant partis pour l'Allemagne. Toutefois, avec les circulaires des 12 et 23 avril, 31 mai 1943 du commissariat général au STO, étaient lancées trois nouvelles opérations, l'une visant 190 000 hommes, dont 10 000 jeunes gens, pour travailler en France aux usines d'armement Rustung contrôlées par les Allemands, et les deux autres pour requérir plus de 300 000 hommes pour aller en Allemagne. Un décret du 31 mai étendait le STO aux hommes nés entre le 1er octobre et le 31 décembre 1919, leur appliquant les mêmes mesures qu'à ceux des classes 40 à 42.

Le préfet Marage s'efforçait vainement de limiter au moins les désignations de fonctionnaires, dont bien malgré lui, il devait avouer la pitoyable situation matérielle. Ainsi dans une lettre en date du 21 mai adressée au préfet régional il indiquait : « Pour ce qui est des services de la préfecture, je me permets de vous signaler que tout pré-

lèvement massif de main-d'oeuvre ne manquera pas d'avoir de graves répercussions et de paralyser complètement leur fonctionnement. Le remplacement des agents qui seraient désignés serait impossible du fait qu'aucune candidature n'est en instance en raison de la rémunération trop faible allouée aux intéressés, rémunération qui est à l'heure actuelle nettement inférieure au salaire total réel dont bénéficie le personnel des entreprises commerciales et industrielles ».

Le 26 mai 1943 à Vannes, à la demande de la Feldkommandantur, se tenait la première réunion du comité départemental d'affectation de la main d'oeuvre, constitué le 14 mai en application du décret n° 918 du 29 mars 1943. Ce comité était composé à l'image de l'ordre corporatiste rêvé par Pétain : le préfet et les principaux chefs de service qui en étaient membres de droit : directeurs des services agricoles, de l'Office départemental du travail, du service de l'artisanat, et neuf membres désignés par le préfet : trois patrons, trois cadres et trois ouvriers.

Il s'agissait de effectuer la désignation des travailleurs appelés à partir pour l'Allemagne. Groleau, entrepreneur, s'était fait excuser, Denis, chef du service du personnel aux Forges d'Hennebont et François Le Levé, ancien secrétaire de l'Union départementale des syndicats n'étaient pas venus. L'Oberinspektor Riefkohl participait à la séance.

Au cours de la séance, le secrétaire général indiquait que le Morbihan appelé à fournir 6 700 hommes, ne pourrait atteindre cet objectif. L'Oberinspektor Riefkohl demandait alors que tout l'effort désirable fût fourni en vue de réunir 1 500 ouvriers, c'est-à-dire le chiffre que le département proposait aux autorités supérieures. Même ce nombre ne pût être atteint.

Alors que 670 hommes devaient partir le 5 mai, seulement 45 purent être convoyés vers l'Allemagne. Le 9 juin

**La liste des jeunes gens qui n'avaient pas rejoint le camp Franco à Hennebont était mise au point le 17 avril : elle comptait 448 noms d'un peu partout dans le département, notamment 32 d'Auray.**



Le commandant Guillodot,  
alias Yodi

1943, Laval lui-même téléphonait au préfet régional de Rennes pour lui dire l'intérêt qu'il attachait au départ du

plus grand nombre de jeunes gens de la classe 42 pour l'Allemagne.

## 1942-1943 DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

### LES PREMIÈRES RAFFLES

Les Allemands, accusant les gendarmes de ne pas faire leur travail décidèrent de procéder eux-mêmes aux désignations de 1950 jeunes gens. Néanmoins, seuls 111 d'entre eux obtempérèrent à l'ordre allemand. Les Allemands décidèrent alors de procéder à des rafles tout d'abord dans les camps de l'Organisation Todt : ainsi ramenèrent-ils quelques 300 travailleurs du camp de Plouharnel au camp Franco à Hennebont, qui partirent, pour des usines proches de Kassel, le 19 juin de la gare d'Hennebont, en chantant l'Internationale. Un autre convoi de 400 jeunes gens des classes 1939 à 1942 quittait Hennebont aux cris de «Laval au poteau» Suite à cette rafle, de nombreux ouvriers des chantiers Todt à Lorient et sur la côte désertaient, ce qui conduisit la Feldkommandantur à menacer de représailles pouvant aller jusqu'à la peine de mort ceux qui quitteraient leur poste. Elle transmettait en conséquence des ordres de recherche à la gendarmerie chargée de mener l'enquête et d'appréhender les réfractaires.

Dans le seul mois de décembre 1943, la Feldkommandantur de Vannes demandait aussi de faire rechercher 55 personnes (dont certaines étaient parties comme volontaires en Allemagne), qui, à l'expiration de leur permission, n'avaient pas rejoint le camp de Revigny (Meuse) pour retourner en Allemagne. Les Allemands, pour obliger les permissionnaires à revenir, prirent vite l'habitude de ne les laisser partir qu'en très petit nombre, à tour de rôle. L'esprit de solidarité obligeait ainsi les requis à retourner pour que leurs camarades pussent aller voir leur famille.

Au cours de l'été 1943, 4 049 jeunes

gens avaient l'objet d'une enquête, les résultats aboutissaient à 1 196 constats de situations régulières, 2 472 recherches infructueuses et 381 arrestations. Les procès verbaux de recherches infructueuses se limitaient à recueillir les déclarations des parents qui tous feignaient ignorer où se trouvaient leur fils. Les arrestations frappaient le plus souvent des ouvriers qui bien que travaillant au service de la Kriegsmarine ne détenaient pas de carte de travail, mais seulement un certificat établi par les autorités allemandes, ou encore des malades en congé. Il y eut aussi quelques jeunes gens qui n'avaient pas pris la précaution de se cacher. La plupart des ouvriers arrêtés furent donc relâchés les jours suivants. Les 208 enquêtes effectuées en août connurent d'aussi piètres résultats : 190 constats d'adresses ignorées, et deux arrestations.

De plus, sur les 381 jeunes gens arrêtés par la gendarmerie et les forces de police françaises, quinze parvenaient à s'évader du centre d'hébergement et environ 200 étaient libérés comme inaptes ou non astreints au départ pour l'Allemagne pour diverses raisons. Ceux qui partirent pour l'Allemagne représentaient ainsi moins de la moitié des jeunes gens arrêtés.

Le convoi le plus important a été celui du 8 juillet 1943. Ce jour-là 84 réfractaires des classes 1940, 1941 et 1942, internés depuis quelques jours au centre d'hébergement, partirent de la gare de Vannes. Ils portaient une tenue bleu de chauffe et ils étaient très nombreux à avoir épinglé sur leur poitrine un petit drapeau tricolore. Presque tous chantèrent plusieurs fois la Marseillaise et certains l'Internationale devant les personnalités venues





## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

assister à leur départ : un capitaine allemand, le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental du STO et le capitaine de gendarmerie. Ces jeunes gens étaient entassés dans trois wagons de marchandises où ils voyageraient sous la surveillance de 24 gendarmes jusqu'à Paris. Sur les wagons, certains avaient écrit « *Nous ne sommes pas des volontaires pour l'Allemagne* », « *Vive la France* ». *Peu avant le départ, après avoir crié « A bas Hitler », « A bas les Boches », et surtout « Laval au poteau », certains bombardèrent de pommes de terre trouvées dans les wagons le commissaire de police Rivière qui, la veille, à la suite d'évasions, avait interdit toutes les visites au centre.*

Les départs qui suivirent furent beaucoup moins importants : huit ré-

fractaires le 12 juillet, 19 le 19 juillet, dont deux parviendraient à s'évader du train au Mans, 15 le 26 juillet, 20 le 7 août, 10 le 17 août, dont trois jeunes arrêtés à Belle-Ile par les Allemands, et deux le 15 octobre. Il convient de préciser que la presse locale avait annoncé le 16 juillet 1943 que le gouvernement Laval avait décidé une amnistie complète pour les réfractaires qui se présenteraient dans les mairies avant le 20 juillet. Aussi, dès le 17 juillet, les Allemands effectuèrent des rafles dans la région de Locminé et Saint-Jean-Brévelay et à Hennebont arrêtant des jeunes gens qui se croyaient protégés par cette amnistie.

Malgré ces piètres manoeuvres, l'échec était patent. Un rapport rédigé par un inspecteur des Renseignements généraux le 25 août donnait

quelques éléments pour expliquer celui-ci : « *La population est de plus en plus opposée au départ des jeunes gens pour l'Allemagne. La raison de cet état d'esprit est non seulement l'opposition générale à la collaboration franco-allemande, mais surtout les dangers encourus par ceux de nos compatriotes actuellement occupés dans les usines allemandes, ainsi que les témoignages de plus en plus nombreux de la sous-alimentation en Allemagne. Ces témoignages sont en effet produits par les quelques requis qui ont réussi à obtenir une permission pour venir voir leur famille. Bon nombre d'entre eux ne retournent pas et deviennent à leur tour des réfractaires* ».

### DES MENACES...

En conséquence, dès la fin du mois d'août 1943, tant les Allemands que Vichy cherchèrent à renforcer leur politique de contrainte. Ainsi, le préfet régional était informé le 26 août que la Bretagne devait absolument fournir 5 000 ouvriers pour l'Allemagne avant le 20 septembre. Or le 9 septembre, seuls sept jeunes gens étaient arrêtés et internés au centre d'hébergement pour être de surcroît libérés dans les jours suivants. Seuls 27 répondirent à leur convocation.

Dès le 12 septembre 1943, à la demande des Allemands, une circulaire du commissariat général de la main d'oeuvre décidait l'organisation du recensement de la classe 1943 et la visite médicale de cette classe.

Dans le Morbihan, sur 1 717 jeunes gens convoqués, seuls 463 se présentaient à la visite médicale à la date où le recensement aurait dû prendre fin. Celui-ci se poursuivit donc jusqu'au début de janvier 1944.

Parallèlement, les exigences en la fourniture de main d'oeuvre pour l'Organisation Todt s'alourdissaient. Alors

qu'initialement le chiffre de 1 275 ouvriers aurait été fixé pour le Morbihan, du 11 juin au 12 octobre, ce fut en réalité 5 169 convocations qui furent envoyées aux jeunes hommes déclarés aptes au travail en France : soit à 63 appartenant au dernier trimestre de la classe 1939, à 506 de la classe 1940, 947 de la classe 1941, 3 653 de la classe 1942. On peut supposer que les objectifs n'étaient pas atteints puisque le 23 novembre 1943, la Feldkommandantur réclamait encore 1 500 ouvriers supplémentaires

Il s'agissait tout d'abord pour la Feldkommandantur de compenser les désertions qui avaient suivi les premières rafles : des ordres de recherche étaient donnés en septembre 1943 à la police et la gendarmerie concernant 335 hommes dont 150 ne furent pas retrouvés.

Comme les autorités françaises dans le Morbihan ne satisfaisaient pas à ses demandes, le 20 décembre 1943, le Feldkommandant transmettait les ordres suivants au préfet Marage : « *Des travaux d'intérêt militaire, à exé-*

*cuter par l'Organisation Todt, réclamer la fourniture d'une main d'oeuvre plus importante. Considérant que cette main-d'oeuvre arrive à l'OT avec un retard considérable et dans des proportions absolument insuffisantes, le Militärbefehlshaber en France a, en conséquence, ordonné ce qui suit :*

*Toutes les mesures nécessaires en vue de la mise à la disposition immédiate de l'OT de la main-d'oeuvre qu'il lui faut, devront être prises sans restriction...les sous-préfets et les maires devront veiller, sous leur responsabilité, à ce que le nombre d'ouvriers demandé se présente au chantier au complet, à la date fixée et en groupe. Ils auront à fournir une liste nominative des hommes et devront désigner des chefs de groupes responsables. Les feldkommandanturen emploieront tous les moyens, en recourant au besoin aux sanctions les plus sévères pour obtenir des services français et des réfractaires, la main d'oeuvre réclamée...*

*... J'attire à nouveau tout spécialement votre attention sur la responsa-*



## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

*bilité qui vous incombe ainsi qu'à MM les sous-préfets et les maires pour la bonne exécution des ces prescriptions et je compte, en conséquence, que vous satisferez dans les délais impartis à l'imposition qui vous est faite ».*

En écho à cette ordonnance militaire allemande, une circulaire du 24 dé-

cembre 1943, signée Pierre Laval, et tout aussi menaçante à l'égard des préfets précisait les conditions dans lesquelles ces nouvelles réquisitions doivent être faites : « *Je vous serais obligé de tenir compte de ce que votre tâche n'est pas terminée lorsque les ordres ont été lancés. Vous avez le devoir de veiller à l'exécution effective*

*de ces ordres et vous êtes responsable de cette exécution. Je suis décidé à en finir avec un laissez-aller qui, dans le domaine de la main d'œuvre, a pour résultat de faire supporter aux plus disciplinés une charge qui doit être équitablement répartie sur tous...»*

#### A LA RÉPRESSION

Ces directives transmises aux maires provoquèrent non seulement de nombreuses protestations, mais même des refus. Les maires de Malestroit, Saint-Barthélémy, Plaudren, Plumelec répondirent que la préfecture n'avait qu'à procéder elle-même aux désignations; le conseil municipal du Roc-Saint-André menaça de démissionner, les maires de La Gacilly, Lizio, Nivillac, déclarèrent que toute réquisition était devenue impossible, ce dernier précisant que dans sa commune :

- 140 hommes étaient prisonniers de guerre ;
- 550 cultivateurs étaient requis par les Allemands pour surveiller les pylônes de la ligne à haute tension;
- 73 hommes sur 93 non-cultivateurs de 18 à 50 ans travaillaient pour les Allemands.

Dans la semaine du 25 au 31 décembre, le service du STO envoyait 3 800 convocations à des requis pour se rendre à Lorient se mettre à la disposition de la Kriegsmarine, quatre hommes seulement se présentèrent.

Prenant acte de ces réactions, le 6 janvier 1944, le préfet Marage adressait un rapport au délégué du ministre de l'intérieur pour les territoires occupés dont voici quelques extraits : « *A diverses reprises, je vous ai signalé l'extrême nervosité de l'opinion dans*

*mon département et les difficultés qui en résultaient.*

*Ces difficultés viennent de s'aggraver soudain en raison de l'intervention des autorités d'occupation dans le problème du recrutement d'ouvriers pour l'Organisation Todt....*

*L'opération est en cours mais son échec me paraît probable pour les raisons suivantes :*

*- la population est persuadée que cette intervention des autorités allemandes a pour objet un départ en Allemagne. Il y a quelques mois en effet, après la destruction de Lorient, promesse avait été faite aux jeunes gens des classes 40 - 41 - 42 acceptant de travailler à Lorient qu'ils seraient maintenus en France. Or cette promesse n'a pas été respectée, les autorités d'occupation ayant, sans avertissement préalable, procédé par la suite à la réquisition et à l'envoi en Allemagne des jeunes gens occupés sur les chantiers Todt.*

*Depuis cette époque aucune confiance n'est plus accordée par la population aux promesses du même ordre. Les maires ont d'ailleurs été unanimes à exprimer leur émotion en présence de la tâche qui leur était imposée. J'ai été saisi de nombreuses offres de démission et ce n'est qu'à grand peine que j'ai pu maintenir le calme et la discipline indispensables.*

*Dans quelques jours, si les décisions de l'autorité allemande ne sont pas rapportées, la question de responsabilité jouera. A en juger par les menaces précises qui ont été formulées depuis quelques temps, pour des raisons diverses, des arrestations de fonctionnaires ou de magistrats municipaux seront probablement effectuées. Une telle éventualité produira, sans aucun doute, la défection immédiate, déclarée ou non, des derniers appuis dont dispose encore l'administration.....Depuis plus d'un an, je n'ai cessé de concilier les exigences des autorités occupantes et les intérêts d'une population qui leur est, dans sa presque généralité, hostile. Mais la conciliation elle-même a des limites et je crains de me trouver avant peu devant une situation insoluble. M. le Préfet régional, qui suit très attentivement les événements, a bien voulu demander qu'une intervention soit faite auprès des autorités d'occupation afin que les mesures de coercition envisagées ne soient pas mises à exécution.*

*Je m'emploie de mon côté, presque quotidiennement, à écarter les sanctions dont on veut user mais il est certain que le jour où ces efforts demeureront vains, une crise irrémédiable s'ouvrira dans le département ».*



## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

#### RAFFLES ET CHASSE AUX RÉFRACTAIRES

La résistance récurrente opposée à leurs exigences exacerbait les Allemandes qui décidèrent de passer à la répression directe. Ainsi à Auray, 75 hommes étaient convoqués pour le 31 décembre 1943. Aucun n'ayant répondu à sa convocation, le 5 janvier 1944, pendant toute la matinée, la Feldgendarmérie arrêta des hommes au hasard dans la rue et fouilla les maisons, arrêtant 300 hommes dont 134, à qui les papiers d'identité furent confisqués, furent conduits le 6 janvier sur un chantier situé route de Quiberon avec obligation de revenir travailler dès le lendemain. Le 13 janvier 1944 à Vannes, les feldgendarmes arrêtaient encore 128 hommes dont l'archiviste départemental, dix employés de l'hôtel de ville, de nombreux employés des Contributions indirectes, deux lycéens de 16 ans, des voyageurs qui sortaient de la gare. Cent neuf hommes, après avoir passé la nuit au centre d'hébergement furent conduits dans trois autocars sur un camp situé à Gestel, dont la plupart s'enfuirait les jours suivants. Cette rafle provoqua une véritable panique dans la région et beaucoup de jeunes gens quittèrent Vannes. Les Allemands procédèrent à des opérations analogues le 21 janvier à Locminé, le 22 à Hennebont et Mauron, le 26 à Guéméné et au Faouët.

La presse du 21 janvier 1944 publiait l'avis du feldkommandant : « *Les services et la population française n'exécutent plus du tout ou très négligemment les ordonnances de l'armée allemande occupante en ce qui concerne la fourniture de main d'oeuvre pour les constructions nécessaires.* » Avis qui se concluait par des menaces de nouvelles rafles plus importantes.

Trois jours plus tard, le préfet Marage était mis en disponibilité, sans doute sanctionné pour son courage à résister aux prétentions allemandes, sachant que le 31 janvier 1944, il avait conclu son dernier rapport bimestriel au gou-

vernement par ces mots : « *La population résiste ouvertement et en bloc à la loi sur le travail obligatoire. Les Morbihannais se refusent à travailler pour le compte des Allemands* ». Ce au moment même où le gouvernement de Vichy par la loi du 1er février 1944 étendait la loi du 4 septembre 1942 aux hommes de 16 à 60 ans et aux femmes sans enfants de 18 à 45 ans, sachant que celles qui étaient mariées pourraient regagner leur foyer chaque soir, une circulaire du même jour ordonnant le recensement de la classe 1944.

Malgré cela, et la répression accrue, le refus de travailler pour l'armée d'occupation persistait. Dans le Morbihan, sur 1 890 requis appelés les 25 et 31 janvier 1944, seuls 17 se présentaient. Sur 1 197 recensés, de la classe 1944, seuls 649 se présentaient à la visite médicale étant précisé que la plupart n'avaient nullement l'intention de se laisser embarquer pour l'Allemagne. Face à cette opposition massive, que l'on retrouvait dans tous les départements, Vichy décidait de s'associer directement aux opérations de rafle d'abord menées par les forces d'occupation.

Par une circulaire en date du 24 mars 1944, le délégué en zone Nord du secrétaire général au maintien de l'ordre adressait aux préfets régionaux et préfets départementaux les directives suivantes afin de permettre la détection des hommes de 18 à 45 ans tombant sous le coup des textes relatifs au travail obligatoire :

- *Rafles dans les lieux publics et établissements de plaisir aux jours et heures de travail;*

*Ces rafles devront s'opérer au moyen d'une vérification d'identité. Tous les hommes âgés de 18 à 45 ans inclus, c'est-à-dire nés entre 1899 et 1926... y compris ceux portant des papiers de l'O.T. ....seront présumés suspects ou dirigés sur un centre de triage.....Tous les individus arrêtés seront recensés et*

**« La population résiste ouvertement et en bloc à la loi sur le travail obligatoire. Les Morbihannais se refusent à travailler pour le compte des Allemands »**



## 1942-1943

### DE LA RELÈVE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

*...maintenus en rétention jusqu'à leur passage devant une commission de vérification ... à laquelle chaque personne présentera ses papiers. Les personnes non reconnues en règle seront examinées par l'un des deux médecins afin de savoir si elles sont aptes à partir en Allemagne ou à travailler chez Todt.*

*NOTA - Je vous recommande spécialement d'édicter sur le territoire de votre ressort des mesures de contrôle de moins grande envergure mais fréquemment répétées dans les boîtes de nuit, les bars, au départ des gares (surtout le lendemain des grandes opérations) et sur les artères de pénétration des villes. Elles devront être menées strictement et les hommes de 18 à 45 ans suspectés de ne pas être en situation régulière devront être immédiatement dirigés sur un centre de triage, examinés séance tenante par une commission d'affectation et rapidement mis en route sur leur nouvelle destination (Allemagne ou Todt).*

Cette circulaire instaurait un véritable régime de terreur.

Si les autorités locales ne l'appliquèrent pas, en revanche à partir de la mi-avril, les Allemands s'en prévalurent pour rafler systématiquement tous les hommes qui leur paraissaient « suspects » et pour procéder eux-mêmes au triage voulu : du 20 au 27 avril, ils arrêtaient environ 270 hommes dont 167 furent mis à la disposition de l'Organisation Todt, dirigés sur le fort de Penthièvre, les chantiers d'Hennebont ou sur l'île de

Groix, où les conditions de vie et la malnutrition étaient particulièrement éprouvantes. Le 31 mai, 95 jeunes gens furent encore arrêtés. Apparemment seulement une cinquantaine de jeunes gens furent « déportés » vers l'Allemagne. Ces rafles se transformèrent en une chasse à l'homme permanente poussant les réfractaires à se cacher dans les fermes ou au maquis, ce d'autant plus que, par une circulaire du 20 avril 1944, Vichy ordonnait le recensement de la classe 1945 à effectuer avant le 17 mai 1944.

Cette complicité du régime de Vichy dans la mise en oeuvre de la traque aux réfractaires détruisit les dernières illusions sur le rôle « protecteur » du vainqueur de Verdun et renforça la résistance populaire. Aussi pouvons-nous reprendre à Roger Le Roux la conclusion de son chapitre sur le service du travail obligatoire ( page 252 de son livre « Le Morbihan en guerre ») « *Agir contre l'ennemi exigeait jusque là un patriotisme à vif ou de fortes motivations politiques. A partir de mars 1943, tous ceux qui ne se présentent pas aux recensements ou qui ne répondent pas à la convocation qui les appelle sur les chantiers d'Allemagne ou de France prennent parti, qu'ils le veuillent ou non ; peu importe si leurs motifs sont, en fait, souvent égoïstes (peur des bombardements, désir d'échapper à une vie d'esclave dont on connaît peu à peu les détails dans le courant de 1943), ou s'ils cèdent simplement à un mouvement collectif*

*de refus, à partir du moment où ils sont réfractaires, où ils redoutent d'être arrêtés, les voici obligés de changer de domicile ; leurs parents, leurs amis les aident à échapper aux recherches, aux rafles, à se nourrir et à se vêtir. Des milliers de gens, qui n'aimaient peut-être pas les Allemands mais qui n'avaient jamais agi sérieusement contre eux, coopèrent ainsi à l'énorme entreprise de dérober des milliers de jeunes au travail forcé en Allemagne et ces jeunes, le moment venu, vont tout naturellement, dans leur grande majorité, peupler les maquis et former le gros des Forces françaises de l'intérieur.»*

**Katherine Le Port**

Les indications sur les noms, âges, actions, lieux d'arrestation, les éléments d'analyse ont été relevés notamment dans les ouvrages suivants:

Le Morbihan en Guerre ( édition de 1978): Roger Leroux

Les STO - histoire des Français requis en Allemagne nazie,(CNRS éditions2010): Patrice Arnaud,

Les articles de Robert O Paxton sur la collaboration d'Etat et l'Etat français vassalisé dans l'ouvrage collectif: La France de Années Noires ( éditions le seuil 1993) sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida

Post Scriptum, Si vous avez des précisions à apporter sur les prénoms, âge, métier des patriotes mentionnés dans cet article, nous vous saurions gré de nous les transmettre. Si vous relevez des erreurs et inexactitudes accordez-nous votre indulgence mais n'hésitez à nous adresser vos corrections, voire des informations complémentaires : Anacr56@orange.fr

# lesamisdelaresistancedumorbihan.com

et

**ami entends-tu...**  
journal de la Résistance bretonne

ont reçu le soutien du  
Conseil général du Morbihan  
et du Conseil régional de Bretagne



**1942-1943**

**DE LA RELÈVE AU SERVICE  
DU TRAVAIL OBLIGATOIRE**

**1<sup>ER</sup> MAI**  
**ARRÊT DU**  
**TRAVAIL**  
**AIDE AUX**  
**REFRACTAIRES**  
**ET**  
**F.T.P.F**

**LIRE****NOUVELLE ÉDITION ENRICHIE ET AUGMENTÉE**

«En réunissant dans un album les stèles et les plaques qui jalonnent notre département, j'ai voulu constituer un mémorial des Résistants du Morbihan morts au combat ou martyrisés ou encore déportés, les faire connaître et mesurer l'abnégation et le courage dont ils ont fait preuve face à l'occupant nazi.

Cet ouvrage m'a demandé énormément de recherches et beaucoup de temps, mais l'oeuvre en valait la peine; elle ne pouvait être entreprise sans les précieux concours qui m'ont été apportés tant par les familles des disparus que par les mairies concernées, ce dont je suis très reconnaissant.

Ma satisfaction est aussi d'avoir conçu un répertoire permettant de découvrir les lieux où sont érigés ces monuments, stèles ou plaques pour toute personne désireuse de venir se recueillir et témoigner sa reconnaissance à ceux ou celles qui ont fait le sacrifice suprême pour leur pays.

C'est devoir pour tous de leur dire merci.  
Qu'ils reposent en paix !»

**René Le Guénic**

Liv'Editions 35 euros



Jacques BONSERGENT



Pierre MARIENNE



Jacques STOSKOPF

**LE SITE**

L'ANACR DU MORBIHAN ENRICHIE SON SITE INTERNET

**[www.lesamisdelaresistancedumorbihan](http://www.lesamisdelaresistancedumorbihan)**

**Création du CNR, le témoignage de Jacques Lecompte-Boinet  
et de Pierre Meunier**

**Le 27 mai 1943, De Gaulle annonce la création du CNR à la BBC  
Il y a 70 ans, la création de la milice.**

**Les déportés Juifs, de 1942 à 1944, originaires du Morbihan  
"Hessel, un parcours emblématique de la lutte contre le nazisme"**

**Le coin des lecteurs****Résistance en Morbihan****Racistes et fascistes d'hier et d'aujourd'hui****Les anciens numéros de notre journal «ami entends-tu...»**





## TÉMOIGNAGE

# JEAN MAURICE. «MA JEUNESSE JUSQU'À L'ENTRÉE DANS LA RÉSISTANCE»

**NOTRE AMI JEAN MAURICE, ANCIEN MAIRE DE LANESTER, A BIEN VOULU REPRENDRE ET COMPLÉTER POUR NOTRE REVUE LE RÉCIT SUR SA JEUNESSE ET SON PARCOURS DANS LA RÉSISTANCE TEL QU'IL L'A TOUT D'ABORD PRÉSENTÉ DANS SON AUTOBIOGRAPHIE « QUARANTE-TROIS ANS AU SERVICE DE LA POPULATION » RÉDIGÉE AVEC L'AIDE DE PLUSIEURS DE SES COLLABORATEURS ET LA PARTICIPATION D'AGNÈS TÉTU, ADHÉRENTE DE L'ANACR, PROFESSEURE AGRÉGÉE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE AU LYCÉE JEAN-MACÉ. UN RÉCIT DONT VOICI LA PREMIÈRE PARTIE.**

Je suis né à Lanester le 3 août 1925, dans un village nommé Kerveleur. Au début du XXe siècle, c'était l'un des plus importants de la commune. Mes parents, mon père, Jean-Marie, né en mai 1891, ma mère Marie-Françoise née Le Biavan, en novembre 1888, qu'on appelait communément François, y avaient construit un immeuble en 1924 sur un terrain qui appartenait, depuis les années 1880, à mes grands-parents paternels, immeuble où je suis né en août 1925. Je n'ai pas connu mes grands-parents paternels qui étaient originaires, mon grand-père de Grand-Champs, son épouse du secteur de Carnac. Ce nom de Maurice viendrait du fait que mon grand-père paternel était un «enfant trouvé ». Mes grands-parents maternels étaient, eux, originaires du secteur de Plouay. Je n'ai connu que ma grand-mère. Cet immeuble familial a été détruit par les bombardements de janvier-février 1943, mais j'y réside en quelque sorte toujours, puisqu'après guerre, cet immeuble a été reconstruit.

Revenons au lieu-dit de Kerveleur pour préciser qu'une partie des terrains de l'arsenal dépendait de ce village quand l'industrialisation de la rive gauche du Scorff fut effective au XIXe siècle. A Kerveleur, jusqu'en 1939, il existait une exploitation agricole où étaient élevées quelques vaches. Les gens du secteur allaient quotidiennement chercher leur lait à la ferme tenue par la famille Le Couriaut Louis dont le fils disposait d'un véhicule, chose rare à l'époque. Dans le quartier Chantiers-Penher, cela se comptait sur les doigts

d'une main. A Kerveleur existait également jusqu'en 1935-1936 une écurie où une bonne quinzaine de chevaux de trait stationnaient. Ces chevaux « travaillaient » à la DCAN de Lorient. Ils partaient le matin et rentraient le soir accompagnés de leur palefrenier. Les véhicules à moteur remplacèrent petit à petit les moteurs à « crottin ». Les chevaux disparus firent place à une fabrique d'agglomérés jusqu'en 1940 et les écuries furent transformées en logements d'habitation. Dans un de ces derniers, j'ai connu un fusilier marin du nom de Bourron qui fut champion de France du lancer de poids. Il est vrai que l'école des fusiliers marins révéla un grand nombre d'athlètes de haut niveau, de footballeurs qui firent les grands jours des équipes lorientaises, en particulier de Lorient-Sports.

Mon père était ouvrier à la DCAN de Lorient où il exerçait la profession de menuisier au service « entretien et réparation », j'ignore à quel moment il a été désigné dans ce service. Ma mère a travaillé pendant quelques années pour le maître tailleur de la Marine, elle travaillait à domicile à la confection de pantalons et de vareuses pour les marins de la Royale. Son travail terminé, elle ramenait celui-ci chez le maître tailleur et revenait avec un autre baluchon. Pour ce faire, elle se rendait à pied à Lorient en traversant l'arsenal par le pont du Guesdon.

Tu me demandes pourquoi existe dans Lanester une avenue portant le nom de Jean-Marie Maurice. C'est en effet en hommage à mon père qui fut pendant de nombreuses années de

*Je suis né  
à Lanester  
le 3 août 1925,  
dans un village  
nommé  
Kerveleur.*

## TÉMOIGNAGE

1921 à 1939, l'un des dirigeants les plus connus du Parti communiste français de la région de Lorient. Il figurait sur la liste socialiste SFIO aux élections municipales de 1919 et il fut le seul élu qui opta pour la Troisième internationale et adhéra au Parti communiste français qui naîtra en décembre 1920. Il se présenta à différentes élections municipales entre 1920 et 1937, candidat à des cantonales et législatives.

Mon père a pris sa retraite quand il a eu 50 ans en mai 1941. Il faisait partie de cette catégorie de travailleurs de l'Etat qu'on appelait des «permanents» et qui bénéficiaient de leur retraite dès l'âge de 50 ans. Il fut élu conseiller municipal en octobre 1945 lors des municipales organisées au lendemain de la Libération. Il refusa pour des raisons de santé la fonction de maire et fut élu premier adjoint. Il décéda en décembre 1946 après une longue hospitalisation.

Quant au choix de ma carrière professionnelle, je ne pense pas qu'il y ait eu une intervention de mon père pour m'orienter vers le centre de menuiserie de la DCAN, j'aurais très bien pu être dirigé vers l'un des deux autres centres d'ajustage ou de chaudronnerie. En fait, cette orientation découlait «logiquement» de la formation que j'avais suivie.

Au temps de ma tendre jeunesse, il n'y avait pas d'école maternelle dans le quartier des Chantiers. L'école maternelle des chantiers ne fut ouverte qu'en 1931, il n'existait pas non plus d'école primaire publique dans ce secteur, il a fallu attendre 1959 et l'ouverture de l'école Henri Barbusse. Il y avait certes une école privée au Plessis... mais d'obédience catholique... alors inutile d'insister. Il fallait se rendre à l'école du bourg située à plus de deux kilomètres. J'avais cinq ans quand j'ai fréquenté la classe maternelle de l'école du Bourg, comme on l'appelait alors. Après 1956, elle fut intégrée dans le groupe scolaire Joliot-Curie, mais pour les anciens comme moi, c'est toujours l'école du

Bourg. C'est dans cette école que je fis mes études primaires. Tous mes camarades de classe étaient, comme moi, enfants de salariés qui travaillaient à la DCAN, à la Marine, dans l'industrie, le bâtiment. Bien que venant du village de Kerveleur pour la plupart, nous parlions le français, car comme le breton était interdit à l'école, les parents évitaient de nous parler en breton, même quand ils l'utilisaient eux-mêmes.

J'ai gardé un très bon souvenir des institutrices et institutrices : le ménage Le Floch dont le mari assurait la direction de l'école, MM. Falhun et Bouger. A ma connaissance, seul Louis Larnicol, instituteur à l'école du Bourg, militant communiste que j'ai très bien connu, a été déplacé et muté à Berné. Il fut arrêté à Meslan où ses parents étaient réfugiés, transféré à Pont-Labbé et fut abattu par un militaire allemand lors de son interrogatoire le 11 juin 1944. Son corps ne fut jamais retrouvé, son épouse est toujours de ce monde. L'ancienne rue des écoles porte désormais son nom. D'autres enseignants furent prisonniers de guerre, d'autres résistants dont l'un M. Tonnerre que je n'ai pas connu mais dont une rue de Lanester porte le nom, fut victime du conflit sur le front de la Vilaine dans le secteur de la Roche Bernard mais sa disparition reste un mystère.

En 1937, à 12 ans, je passai le certificat d'études primaires où j'obtins la mention bien et le concours d'entrée à l'Ecole primaire supérieure (EPS) de Lorient, où je fus également reçu. Cette école était située rue de la Comédie, devenue depuis la rue Auguste-Nayel. J'y suis resté deux ans jusqu'en 1939 et j'ai suivi la section générale. A l'EPS, il y avait trois sections : industrielle, générale et une section qui préparait aux Arts et métiers d'Angers.

Comme beaucoup de jeunes, je m'inscrivis au concours d'entrée du centre de formation des apprentis de l'arsenal, nous étions plus de 600 et ils n'en prenaient qu'une centaine. La guerre ayant été déclarée en septem-

**LOUIS LARNICOL,  
INSTITUTEUR À  
L'ÉCOLE DU  
BOURG, MILITANT  
COMMUNISTE (...)  
ABATTU PAR UN MI-  
LITAIRE ALLEMAND  
LORS DE SON  
INTERROGATOIRE  
LE 11 JUIN 1944.**

## TÉMOIGNAGE

bre 1939, il y eut deux «bordées » d'apprentis, soit 214 au total. J'étais de la première bordée d'apprentis avec le n°94, entré au mois d'août, j'avais juste 14 ans. La deuxième bordée fit son entrée un mois plus tard, fin septembre. A l'époque, il y avait trois centres de formation d'apprentis : menuiserie, ajustage, chaudronnerie. Pour ma part, ce fut la menuiserie qui m'accueillit, car mon père était lui-même ouvrier menuisier à la DCAN, dans le secteur entretien des navires.

La menuiserie préparait aux métiers de charpentier (bois, calfat, fer). Avant d'être ouvrier charpentier fer, il fallait effectuer un stage jusqu'à 16 ans comme apprenti menuisier, puis trois mois comme charpentier bois, trois mois comme charpentier calfat, et enfin rejoindre la rive gauche du Scorff aux bâtiments en fer (BF) pour apprendre le métier de charpentier fer : stage à la salle à tracer, stage de soudure, stage de rivetage, toute la gamme avant d'être admis ouvrier charpentier fer.

### DE LA DROLE DE GUERRE A L'OCCUPATION

Après les accords de Munich en novembre 1938, la lecture quotidienne de l'Humanité avait convaincu mon père qu'on allait à la guerre. La déclaration de guerre ne fut pas une surprise pour lui, militant communiste averti, pas plus que la saisie de l'Humanité et l'interdiction du parti.

La surprise vint plutôt de la signature du pacte germano-soviétique qui fit beaucoup jaser et sema la discorde au sein des adhérents du Parti dont la section locale fut dissoute à la suite de la signature de ce pacte contre nature.

Les deux premières années de l'occupation allemande ne provoquèrent pas de bouleversements majeurs dans notre vie. Les Allemands avaient certes réquisitionné beaucoup de locaux, occupant par exemple à Lanes-

ter, le château du Plessis, les écoles. On voyait aussi beaucoup de militaires allemands dans les rues. Mais pendant mes trois ans et demi d'apprentissage, je n'ai jamais vu un militaire allemand s'aventurer dans notre secteur d'activité au centre de formation. J'avoue aussi qu'à l'époque de mon adolescence, mes préoccupations n'étaient pas d'ordre patriotique. En mars-avril 1941, cédant à la demande des camarades de l'école, je décidai de m'inscrire à la section d'athlétisme du Football club lorientais, plus connu sous le nom des «Merlus ». Dans cette section sportive, je fis connaissance d'un certain Antoine Cuissard, qui était le petit-fils de la créatrice du FCL, armateur-mareyeuse à Kerman, d'où le surnom de Merlus attribué au club. Antoine Cuissard, dit Tatane, était d'un an plus âgé que moi, il devint après la Libération, international de football et membre titulaire de l'équipe de France. Nous avions deux ou trois soirées d'entraînement par semaine au parc des sports de Lorient-Merville, et nous sortions le dimanche dans ce que l'on appelait des interclubs : déplacements à Vannes, Pontivy, Guémené, Quimperlé ou Bannalec... Puis, en septembre 1941, je m'inscrivis à la section de basket du club, et enfin, au début de l'année 1942, je suivis des entraînements pour courir le 300 mètres, en catégorie cadet, pour le lancer du poids, le saut en hauteur et en longueur enchaînant les compétitions sportives et les déplacements pour les divers championnats à Saint-Brieuc, pour celui de Bretagne, à Basse-Indre, en Loire-Inférieure pour le championnat inter-établissements.

Mes seuls actes anti-allemands, pendant cette période, furent de dérober des boules de pain et des boîtes de conserve dans le bâtiment de l'intendance militaire, situé près du gymnase attribué au centre de formation des apprentis, bâtiment où les camions de l'occupant venaient se ravitailler.

### LES BOMBARDEMENTS DE FEVRIER 1943

Tout ce quartier de Kerveleur où j'ai passé mon enfance et ma jeunesse fut détruit lors des bombardements du dimanche 7 février et du samedi 13 février 1943. Je me souviens de celui du dimanche 7 qui dura plusieurs heures et pendant lequel notre immeuble reçut pour sa part trois bombes incendiaires. Le chemin d'exploitation, devenu depuis avenue Jean-Marie Maurice, en était couvert. On se serait cru à une retraite aux flambeaux. A minuit, on pouvait lire son journal comme en plein jour. Plusieurs immeubles furent détruits ce soir-là, incendiés ou écrasés par une bombe de 250 kg qui tomba sur un immeuble occupé par la famille Simon. Le chef de famille était présent mais comme il se trouvait sur le pas de la porte, cela lui sauva la vie bien qu'il fût enseveli sous les décombres de l'immeuble qui, heureusement, n'était qu'un rez-de-chaussée. Il est vrai que sur le terrain acquis par mon grand-père dans les années 1880, terrain jouxtant le chemin de ronde longeant les terrains militaires, du Viaduc jusqu'au Cosquer, se trouvait un projecteur qui était desservi par cinq militaires allemands. Ce projecteur avait été installé sur un mirador planté à cheval sur le chemin de ronde avec accès par l'arsenal et le jardin. Ce projecteur était relativement petit et destiné à prendre le relais lorsque les plus gros projecteurs, situés à la périphérie de l'agglomération, avaient déniché la victime potentielle. L'un des militaires qui le «desservait », Otto, dont mon père était convaincu qu'il était antinazi, venait régulièrement à la maison écouter la B.B.C en langue allemande. Tous les soldats allemands n'étaient pas des nazis. Heureusement pour nous. Mais entre eux, ils ne se faisaient pas de cadeau, et un beau jour, nous n'avons plus revu ce soldat, probablement transféré sur le front russe.



## TÉMOIGNAGE

En tout cas, Otto n'avait pas parlé de cette famille qui écoutait la radio anglaise interdite, car nous ne fûmes jamais inquiétés à ce sujet.

Était-ce ce projecteur que visait l'équipage du bombardier allié qui lâcha cette bombe ? Toujours est-il que tout comme le mirador, il resta intact, tandis que beaucoup d'habitations du village de Kerveleur dont celle de mes parents, furent gravement endommagées. Toutefois, à ma connaissance, personne ne fut gravement blessé, bien qu'il n'y eût aucun abri où se réfugier, la plupart des habitants faisant comme nous, restés assis dans leur cuisine.

Les bombardements incendièrent aussi de nombreux ateliers de la DCAN dont l'atelier de menuiserie. Le centre d'apprentissage fut fermé. Je venais juste d'achever mon stage d'apprenti modelleur en ce mois de février 1943.

### REFUGIE A ST CARADEC-TREGOMEL

Ces terribles bombardements sur Lorient et Lanester entraînent l'évacuation de la plus grande partie des habitants. Comme nous avons des membres de notre famille qui demeureraient à St-Caradec-Trégomel, ceux-ci parvinrent à nous y trouver un logement. C'est ainsi que nous sommes arrivés dans un petit village qui comprenait six exploitations agricoles, en pleine campagne situé en bordure de la route de Berné à quelques 2,5km du bourg de St-Caradec-Trégomel.

A bord du car à gazogène qui nous transporta de Lanester à Trégomel, se trouvait un gars de 20 ans, ouvrier à la DCAN, domicilié à Lorient, qui se rendait chez lui à Saint-Caradec, où il était réfugié depuis quelque temps. Il s'agissait de Roger Guillemot. Les circonstances se prêtaient à lier connaissance. D'abord copains de sorties, nous nous sommes retrouvés tous les deux au maquis avec la Compagnie la

Marseillaise que commandait le capitaine Albert, puis sur les fronts de Lorient et de St-Nazaire .

Quelle différence entre Lanester et cette commune rurale ! Alors que chez nous on voyait des soldats allemands tous les jours, dans ce lieu de refuge, des semaines entières passaient sans en rencontrer un seul. Les occupants les plus proches se trouvaient à Guéméné-sur-Scorff, distant de douze kilomètres. Ils effectuaient une patrouille de temps en temps. Certes, nous avions les sous-marinières en repos au château de Pont-Calleck, mais leur rôle n'était pas d'assurer la police dans les bourgades.

A plusieurs reprises, je me rendis au Croisty, distant de trois kilomètres. Dans ce bourg se déroulaient les mariages car la salle de Saint-Caradec était occupée par les réfugiés lorientais. Les mariages avaient lieu le mardi et, le soir, et le bal était ouvert à tous, sans invitation. Pendant la période estivale, il y avait aussi quelques fêtes locales, des kermesses organisées pour aider les prisonniers de guerre. Les mois s'écoulaient lentement. Nous n'avions que peu d'informations sur l'état du conflit mondial, car nous n'avions pas d'électricité, donc pas de radio. Le peu de nouvelles nous était fourni par la presse aux ordres. Certes, au bourg, dans les discussions, nous étions informés des événements et des progrès accomplis sur le front est, après la chute de Stalingrad en janvier 1943, tournant décisif de la seconde guerre mondiale. Nous étions comme beaucoup dans l'attente du second front.

Lorsque j'eus 18 ans, en août 1943, je fus convoqué au service main-d'oeuvre de la DCAN, mais je refusai mon emploi à l'arsenal et fus rayé des effectifs. En effet, à ce moment là, pour moi, accepter de retourner travailler à l'arsenal, c'était prendre le risque d'être contraint de travailler pour les Boches, ce que je ne voulais à aucun prix.

De plus, je n'avais aucun intérêt à travailler à l'arsenal, car à Saint-Caradec-Trégomel où j'étais réfugié, nous fûmes, mon père et moi, embauchés chez un artisan menuisier du bourg. Pendant quelques semaines, avant de travailler dans cet atelier de menuiserie, je fus employé dans les fermes du village de Meslouan, où nous étions domiciliés. Ce village était situé sur la route de Saint-Caradec à Berné, à environ trois kilomètres du bourg. Nous étions logés dans une maison avec un rez-de-chaussée situé en bordure de route. Le travail dans ces fermes consistait au binage des pommes de terre. Biner une parcelle de terre qui mesurait parfois un hectare, seul, on n'en voyait pas la fin, de 7h30 à 20 h, entrecoupé de pauses casse-croûte à 10 heures, midi, 16 heures.

Les fins de journées étaient très difficiles, je les terminais très souvent à quatre pattes. Heureusement pour moi, cela n'a duré deux ou trois semaines.

Pour en revenir au travail chez le menuisier, pendant plus d'un an, j'y travaillais plus particulièrement sur une machine combinée à bois. Nous étions quatre ouvriers avec le chef d'entreprise et le fils, disons plutôt trois, car le patron était chargé de trouver des travaux à exécuter. Ceux-ci étaient nombreux et variés : ouvertures pour immeubles en construction, fabrication de planchers et de parquets. transformation de bancs-coffres en armoires, confection de cercueils, de sommiers... Il fallait être aussi peintre, vitrier-poseur. On travaillait souvent en campagne et il m'est arrivé de bricoler certains week-ends, notamment pour remettre des sommiers en état.

Pendant les mois passés dans ce refuge de Saint-Caradec, je fis la connaissance de nombreux amis, tant réfugiés dans le bourg que jeunes cultivateurs des environs. Nous étions une bonne équipe de jeunes et nous nous retrouvions souvent le week-end.

## TÉMOIGNAGE

Certains étaient footballeurs, sport que je ne pratiquais pas. Je n'en pratiquais d'ailleurs aucun pendant toute cette période, sauf la marche. Les premiers mois, je n'avais pas de bicyclette, alors j'effectuais tous les trajets à pied. Notre lieu d'habitation se situait à deux kilomètres du bourg où nous travaillions, cela faisait huit kilomètres par jour. Pour la sortie du dimanche il fallait en rajouter quelques autres. Enfin, une bicyclette arriva pour moi de Paris, à l'initiative de mes parents qui avaient pris contact avec mes cousins du Kremlin-Bicêtre. Ce moyen de locomotion me fut très utile pour participer aux festivités extérieures à Saint-Caradec.

Les discussions aussi allaient bon train. Ceux qui possédaient des postes de radio nous informaient de la situation. Les discussions se faisaient en toute liberté, car il n'y avait que très peu de collabos dans le bourg et ils étaient repérés. De plus, le maire qui tenait le bar le plus important du bourg recevait des résistants dans son restaurant. Tout le monde était au courant, pourtant aucun résistant ni le maire lui-même n'ont été dénoncés.

Un groupe de FTP s'était constitué à St Caradec-Trégomel et beaucoup de mes amis en faisaient partie : des fils de commerçants, de cultivateurs des ouvriers sabotiers, des ex DCAN.

C'est en février-mars 1944 que je fus contacté pour entrer dans le groupe. Je ne me rappelle plus qui précisément m'a contacté, ce dont je me souviens, c'est qu'un groupe déjà constitué avait été invité un après-midi dans un bois, pas très éloigné du bourg et un camarade nous avait demandé si nous étions communistes ou front national puisqu'il y avait un groupe FTP dans le secteur. J'ai été le seul à préciser que j'étais communiste. Je te raconterai ce qui s'en suivit une autre fois.

Récit de **Jean Maurice**, Combattant volontaire de la Résistance, recueilli par **Katherine Le Port**, courant novembre 2012.

*Jean Maurice est membre du bureau du comité départemental de l'Anacr du Morbihan*



## REVUE DE PRESSE

### Résistance. Rémy Guillevic témoigne dans un film

«Ce qu'on voulait, c'était foutre les Allemands dehors et qu'on retrouve nos libertés!». Dans le film «Paroles de résistant» réalisé par Cètavoïr et présenté pour la première fois mardi à la salle Emeraude, comme dans le débat qui suivi avec les quelque 150 spectateurs enthousiastes, Rémy Guillevic, de Penhouet, martelait cette idée simple qui l'incita à s'engager à 17 ans dans la Résistance. C'était en 1943 dans le secteur de Baud. D'abord agent de liaison, Rémy Guillevic a été en contact avec les maquisards de Poulmain à Baud (dénoncés par un traître), ceux de Bocégallo à Colpo, mais aussi avec Jean Milès, commandant de la brigade de gendarmerie de Locminé et un des responsables les plus actifs de la Résistance

sur le secteur. Mais il a aussi pris part à de nombreuses autres actions armées, de logistique et de sabotage entre Locminé et la poche de Lorient.

#### DE TERRORISTES À PATRIOTES

«Je ne suis pas un héros, on s'est élevé contre l'humiliation et on cherchait à être utile», confiait-il en expliquant comment étaient perçus les résistants à l'époque: «On nous appelait des terroristes; on est devenu des patriotes seulement à la fin!». Dans ce film, Daniel Le Gallic avait souhaité tourner sur plusieurs des lieux marquants de l'engagement de Rémy Guillevic. Il en ressort une vérité qui renforce encore son témoignage, toujours précis, sans concession mais

aussi très nuancé. C'est finalement contre les traîtres et notamment les «Breizh Atao» que Rémy Guillevic a les mots les plus durs: «Ils étaient aussi mauvais que les gars de la Gestapo quand ils prenaient un maquisard; je le sais, j'en ai arrêté quelques-uns et j'ai vu leur palmarès».

#### DIFFUSÉ DANS LES ÉCOLES

Ce film-témoignage, Cètavoïr l'a fait aussi pour les plus jeunes: «Il devrait circuler dans les écoles», assurait Brigitte Enguehard, de l'association, qui a déjà contacté le CRDP et divers services d'éducation. «À diffuser sans modération!», plaidait un spectateur.

Le télégramme Novembre 2012

### Les anciens combattants veulent une journée de la Résistance - Guer

**Le bureau. Présidents d'honneur, René le Tellier, André Loget et Louis Praud ; vice-président honoraire, André Robert ; trésorière honoraire, Sidonie Guérin ; vice-présidents, Jean Michel Pétré et René Le Tellier ; secrétaire adjointe, Paulette Fourché ; trésorière, Monique Soudeix ; trésorier adjoint, René Le Tellier. Portes drapeaux, Jean Michel Pétré et Maurice Buquet ; commissaire aux comptes, Sidonie Guérin.**  
**Membres de droit : Roger Macé et Antoine Morel. Membres du bureau : Monique Hamery et Colette Pépin. Délégués départementaux : Jules Binard et Monique Soudeix.**



La journée du 27 mai, date anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance par de Gaulle et Jean Moulin, sera-t-elle la journée nationale de la Résistance ? La ténacité des anciens combattants de l'Anacr (anciens combattants et résistants) va-t-elle faire aboutir ce projet, dont le but est de perpétuer le souvenir des résistants ? La question était une fois de plus à l'ordre du jour de l'assemblée générale du comité cantonal, jeudi 24 janvier au Relais de Strasbourg. « Nous allons tous pouvoir participer au débat le 6 avril 2013 à Vannes, au cours d'une réunion du comité départemental ouverte à tous les comités locaux », a rappelé le président, Jules Binard. Les inscriptions sont ouvertes pour le repas qui suivra.

Des informations ont été données sur des aides accordées aux anciens combattants et aux familles des morts

pour la France à titre militaire. Et une invitation a été lancée à s'abonner au journal de la Résistance bretonne, « Ami entends-tu... », « qui a pour objectif la transmission d'idéaux d'égalité et de fraternité », précise Jules Binard.

Le calendrier 2013 de l'Anacr prévoit, à Guer, la journée de la Déportation, le 28 avril ; les commémorations nationales du 8 mai, du 18 juin et du 14 juillet. Celle du 11 novembre aura lieu à Monteneuf ; le repas de l'Amitié le 30 juin à Guer, au Relais de Strasbourg ; et le congrès départemental le 19 octobre, à Quistinic.

Le président a demandé une minute de silence à la mémoire des camarades disparus dans l'année, Jeanne Forget et Xavier Zichina.

Ouest-France 28 janvier 2013



## ACTUALITÉ

### ***Le comité de Lorient, le 26 mai à Lanester pour le CNR***

Dans les années 80, le comité était fort de 400 adhérents Résistants. En 2012, nous ne comptons plus que 77 Résistants et 93 Ami(e)s soit 170 cotisants. Au cours de l'année 2012, avec le support financier des six communes nous avons pu remplacer le drapeau « Lorient-Lanester » qui se trouvait en très mauvais état, par un drapeau « comité du Pays de Lorient ». Nous avons remis à cette occasion le diplôme et l'écusson avec palme d'argent à Roger Péresse pour ses trente ans de porte-drapeau et ce malgré ses 90 printemps, il a toujours eu une présence et un dévouement exceptionnel.

A ce sujet, nous pensons qu'il serait bien d'assurer la relève. Je pense qu'il ne faut plus compter sur un résistant pour remplir une telle fonction. Un(e) ami(e) serait bienvenue parmi nous pour assurer la suppléance. Deux membres de notre comité ont accompagné la présidente départementale au congrès national de Lons-le-Saunier dans le Jura en octobre 2012. Il nous a été demandé de recruter des ami(e)s pour garder la mémoire autour de la Résistance ainsi que toutes les valeurs qui sont les nôtres, d'être très vigilant à l'égard du négationnisme et de toute exonération du fascisme de ses crimes.

Depuis de nombreuses années, nous réclamons une journée nationale de la Résistance qui permettrait de

transmettre dans les écoles le souvenir des luttes que nous avons menées.

Le 27 mai 2013 sera le 70ème anniversaire de la création du CNR.

Nous avons prévu avec le Comité d'entente et Mme le maire de célébrer ce 70ème à Lanester le dimanche 26 mai 2013 à 10h45 place Delaune. Nous espérons avoir plus de participants que le lundi soir.

Nous avons participé au cours de l'année 2012, à 24 cérémonies dont : 9 cérémonies officielles et 15 spécifiques à la Résistance. Parmi ces cérémonies je n'en citerai que six, le 12 mai cérémonie de Keruisseau, le 23 mai cérémonie du souvenir de Port Louis, le 27 mai cérémonie de la création du CNR, le 13 juillet cérémonie au fort de Penthièvre, le 26 juillet cérémonie la journée de la femme à Bubry et le 7 août cérémonie de Beg Runio à Quéven.

Lors de nos différentes cérémonies nous avons voulu les enjoliver quelque peu par la voix de notre camarade Eliane Buche pour le « chant des Partisans » en lieu et place d'une musique et nous avons pu constater une participation plus active des présents. Nous pensons que la présence d'une chorale ou la présence de scolaires pour le « chants des Partisans » et la « Marseillaise » serait salutaire.

En 2012, le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation était « résister dans les camps

nazis », la remise des prix pour le Morbihan s'est déroulé à Auray. Sur le périmètre du comité du Pays de Lorient, 2 prix ont été décernés : collège, Mémoire collective : 1er prix au collège-Lycée de St Joseph à Lorient. Lycée Mémoire collective : 3ème prix à deux candidates Gwendoline Burgeat et Sophie Macé. Je rappelle que le concours 2012-2013 a pour thème « communiquer pour résister » période 1940-1945. Notre comité déplore que le programme d'histoire ignore complètement cette période et que les professeurs peinent à intégrer ce concours dans l'emploi du temps. Nous aurons une exposition mémorielle sur Jean Moulin créateur du CNR dans un lieu qui reste à définir du 18 au 27 mai 2013.

Le conseil d'administration se réunira le 16 mars 2013 afin d'élire les membres du bureau.



**l'intervention du président Fernand Bruche**  
Photo le Télégramme

### ***Assemblée générale du comité de Châteaulin***

L'assemblée générale du comité de Châteaulin a eu lieu le 18 janvier dernier en présence d'Anne Friant, présidente départementale du Finistère et de Marie-Hélène Gouerec, adjointe au maire chargée des associations.

Après avoir ouvert la séance, Jean Le Guillou rappelle les décès de quatre de nos adhérents, après ceux de Célestin Charles et de Jean Coquille, le comité leur a rendu hommage avec une grande tristesse. Il s'agit de Henri Nicolas, résistant au 2ème Bataillon

Stalingrad commandé par son ami Auguste Le Guillou et Marcel Siche officier Jedburgh. Il fit sa carrière dans la gendarmerie où il termina au grade de commandant. Henri est décédé à la Cavale Blanche à Brest le 4 février 2012 à l'âge de 88 ans. Il a été inhumé

## ACTUALITÉ

dans le caveau familial du cimetière de Rostomic à Châteaulin en présence des porte-drapeaux Jean Perrinet et Jean Claude Cléach, des présidents Marcel Ducreux et moi-même, d'Henri Chalm, Daniel Le Guillou et de Thérèse Le Guillou.

Jean Février, résistant au 2ème Bataillon Stalingrad, engagé dans la marine à 17 ans, puis responsable d'une coopérative de pommes de terre jusqu'en 1979 et porte-drapeau de l'Anacr. Jean est décédé le 28 février 2012 à l'âge de 93 ans. Il fut aussi l'un des fondateurs des « Mémoires de Châteaulin ». nous lui avons rendu un émouvant hommage à l'église St Iduvet de Châteaulin lors de ses obsèques.

Jean-René Le Baut, également résistant au 2ème Bataillon Stalingrad, fut boulanger à Brest, Camaret et Châteaulin. Il est décédé à l'âge de 89 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 27 février 2012 à Châteaulin et il a été inhumé à Brest.

Jean-René Guennec, ami de la Résistance, originaire de St Coultiz. Jean René s'est engagé dans la marine pendant 8 ans avant d'être maître d'hôtel pendant 10 ans puis taxi indépendant à Paris pendant 27 ans. Il était notre porte-drapeau depuis quelques années et nous avait représenté à l'assemblée départementale à Scaër, à la cérémonie annuelle des Anciens d'Algérie, Tunisie et d'Indochine aux cérémonies du monument aux morts et du mémorial de Penarpoint en Châteaulin. Il avait été aussi président du club des aînés de St Coultiz pendant 8 ans. Il nous quitta le 27 décembre 2012 et deux drapeaux lui rendaient les honneurs à St Coultiz lors de ses obsèques. La famille a été très touchée de ces marques de reconnaissance et remercié chaleureusement les porte-drapeaux de leur présence.

Après une minute de silence observée à leur mémoire, Jean Le Guillou a souhaité que les participants se po-

sent la question du type d'hommage qui peut être rendu lors de la disparition d'un ou d'une ami-e- de la Résistance.

L'association comptait en 2011, 34 adhérents (18 résistants et 16 ami-e-s de la Résistance). En 2012 nous comptons 44 adhérents à jour de leur cotisation (16 résistants et 28 ami-e-s de la Résistance). Lors des cérémonies, notre association est représentée par son porte-drapeau : Jean Claude Cleach ou le président.

Le 10 janvier 2012, à la demande d'Anne Friant, Jean Le Guillou est allé représenter l'Anacr avec le drapeau aux funérailles du Comte de Rosmorduc à Logona-Daoulas. Le 9 mai 2012, deux membres du comité, Félicia Le Guillou, 89 ans, médecin au 2ème Bataillon Stalingrad et son neveu Bernard Le Guillou ont été invités à assister sur la Place Rouge de Moscou à la grande parade en hommage aux combattants de la grande guerre patriotique (guerre 1939-1945).

Le 29 août 2012, Jean Claude Cleach porte-drapeau et Jean Le Guillou sont allés à Plougastel-Daoulas à l'inauguration de la rue du colonel Henri Rol-Tanguy compagnon de la libération. Mme Rol-Tanguy était présente à cette manifestation.

Le 15 septembre 2012, Jean Le Guillou était également présent à Châteaulin à la commémoration des combats de Bazelle 1870, organisé par M. Henri Girardon. Quatre-vingt personnes, anciens militaires et douze porte-drapeaux étaient présents.

Le 18 septembre 2012, Bernard Le Guillou et Jean Le Guillou ont participé à la 5ème randonnée annuelle de la Résistance organisée par le comité départemental de l'Anacr. Cette randonnée avait lieu à Brest sur le thème : « une ville et un port dans la guerre ». Notre guide est adhérent à l'Anacr de Brest et professeur d'histoire et géographie : Michel Madec. Deux boucles de 12 km environ entrecoupées d'un arrêt repos de trois

quarts d'heures sur le cours d'Ajot surplombant la belle rade et le port de Brest. Les 40 participants ont été reçus à 17h en mairie par deux maires adjoints pour un pot de l'amitié.

Le 2 octobre 2012, en mairie de Châteaulin, le comité local de l'Anacr a assisté à la remise d'archives par Mme Cossu Alba, Alexis Le Gall et Jacques Froy au pôle Jean Moulin. Le président Le Guillou et son épouse ont fleuri par des bégonias toujours en fleurs les monuments Jean Moulin de St Louis et le mémorial de Penarpoint. La municipalité vient de déposer deux plants début novembre devant le monument Jean Moulin.

Chaque année début juin, Jean Le Guillou élague le sentier boisé de Lesvrech en Gouézec menant à la plaque collée sur un menhir à l'endroit où ont été capturés par les Allemands, le 25 avril 1944, les douze maquisards du maquis de Penarpoint qui seront fusillés le 15 mai 1944 à Moustierlin en Fouesnant. Cette année, le président remercie particulièrement M. Georges Coadour de Buzidan en Gouézec.

Après la lecture du rapport financier, il apparaît que la trésorerie a baissé. Des demandes de subventions ont été adressées aux communes de Châteaulin, St Coultiz, Dineault, Lanvéoc, Quéménéven, Plonevez, Porzay, Pont de Buis et Paris. Mimy Hily, la trésorière, remercie à l'occasion de cette assemblée la municipalité de Châteaulin pour avoir accordé la somme de 150 euros pour le comité. Mimy Hily propose également de porter la cotisation de base à 22 euros au lieu de 17 pour que 8 euros par adhérent restent dans les caisses du comité local.


**INITIATIVE**

## ***Auray, le 70ème anniversaire de la création du CNR, le 26 mai***

A l'initiative du comité local de Belz-Etel-Pluvigner de l'Anacr, et après la consultation de quelques maires des communes qui sont appelées à former à partir du 1er janvier 2014 la grande communauté de 24 communes dont le centre naturel sera la ville d'Auray, une demande auprès de cette municipalité a été faite pour accepter d'accueillir une manifestation patriotique à l'occasion du 70ème anniversaire de la constitution du CNR. Après une entrevue entre Rémy Guillevic et M. Gentil, adjoint au maire d'Auray, celui-ci a

donné son accord pour l'organisation d'une telle manifestation et dit son plaisir de recevoir les anciens résistants à cette occasion.

Cet évènement aura lieu le dimanche 26 mai à 11h devant le monument aux morts pour la France. Toutes les municipalités de la grande communauté de communes, de même que les organisations d'anciens combattants de cette future entité administrative y sont bien entendu invitées de façon à honorer le souvenir de cet évènement historique souvent sous-estimé.

## ***NOS AMI(E)S DISPARU(E)S***

### ***JEAN BALLOUARD***

Né le 3 avril 1927 à Plélo, Jean est rentré en résistance à l'âge de 17 ans et ses actions clandestines seront de servir d'informateur, celui de transmettre documents, journaux et la remise de faux papiers.

Au sein de son groupe, il participa à des actions de sabotage, particulièrement sur la ligne de chemin de fer Paris-Brest et le réseau téléphonique dans le secteur de Guingamp.

Participant à la libération de Plélo, le 7 août 1944, il est pris en otage par un contingent d'une centaine d'Allemands aux ordres d'officiers S.S Heinrich et Melfred, qui, terrorisant la population, menaçait d'incendier la commune et de fusiller les otages.

Aligné contre le mur de l'église avec d'autres otages, il vivra dans l'attente et la crainte de ce qu'il pensait être ses derniers instants avant d'être fusillé.

Heureusement, l'intervention du maquis du Bois de la Salle et l'arrivée opp-

portune d'une colonne de blindés américaine, aux ordres du lieutenant Hamsley, verra sa délivrance et l'anéantissement du contingent allemand qui perdra dans la bataille dite de Plélo plusieurs dizaines d'hommes dont les deux officiers SS. Il y eu également de nombreux prisonniers.

Jean combattra ensuite sur le front de Lorient comme engagé volontaire où il sera blessé par un tir d'obus.

A l'issue des hostilités, il rentrera dans la police nationale y terminant sa carrière jusqu'à sa retraite en 1975.

Ses obsèques ont eu lieu le 1er décembre 2012 dans sa commune natale, entouré des siens. De nombreux drapeaux représentant les associations d'anciens combattants et de Résistants.

Jean était titulaire de la Croix du combattant, du Combattant volontaire de la Résistance et il recevra le titre de Reconnaissance de la Nation.



## NOS AMI(E)S DISPARU(E)S

*La section de Gourin a perdu l'été dernier deux de ses plus fidèles adhérents. Deux ardents patriotes, Jean Quiniou et Yves Guerzider.*

Jean est né le 15 octobre 1919 à Roudouallec, ses obsèques ont été célébrées le 13 août 2012 à Quéven. Il était titulaire de la carte du Combattant et décoré de la Croix du Combattant.

Contacté pour intégrer la Résistance en novembre, il signe le 12 décembre 1943 son adhésion au mouvement Vengeance, présidé par Jean Bariou, officier de Forces combattantes françaises.

Dès son adhésion, il participe à la distribution de tracts, de journaux clandestins, au collage d'affiches et au recrutement de camarades pour le réseau.

Incorporé au 10ème bataillon FFI sous les ordres du commandant Jean Le Coutaller, il participe le 11 juillet 1944, à un parachutage à Formigou en Guisgriff. Deux jours plus tard, il s'as-

socie au groupe qui a tendu une embuscade à l'ennemi à Bec-Lan en Guisgriff.

A l'époque, le maquis était cantonné à Belle-Comtesse.

Suite à ces événements, par mesure de précaution, le groupe s'est dirigé vers le village de la Garenne en Roudouallec où il a procédé à l'interception d'un camion allemand au hameau de Kerrous.

A partir du 18 août 1944, le bataillon Le Coutaller est appelé à prendre position pour l'encerclement de Lorient jusqu'à la reddition de l'ennemi, le 10 mai 1945.

Sous les ordres du capitaine Morzellec, le groupe de Jean Quiniou monte en ligne sur le secteur de Ste Hélène, où, lors d'une embuscade au carrefour de Manéguen, le 11 septembre 1944, il s'est distingué comme tireur au fusil mitrailleur.

Après la fin des combats, le 10ème bataillon a été affecté à la 19ème division d'infanterie et Jean Quiniou est démobilisé le 19 octobre 1945.

## YVES GUERZIDER

Yves Guerzider est né à Langonnet le 19 septembre 1924, ses obsèques ont été célébrées le 6 juillet 2012.

Il a, lui aussi, signé son engagement, en juin 1943 au mouvement Vengeance sous le commandement de Jean Bariou. Durant cette période, il a participé aux distributions de tracts et de journaux interdits et orné les murs d'affiches appelant à la Résistance.

A compter de mai 1944, il a adhéré au 2ème bataillon FTP dirigé par le commandant Icare.

Le 25 juin 1944, il participe au parachutage de Ty-Glas dont la programmation a été diligentée par le capitaine Déplante et opérée par deux

quadrimoteurs. Cette opération faillit être une catastrophe. Les pilotes ont été gênés par les projecteurs ennemis qui balayaient le ciel. Repérés, il fallut réunir très rapidement les armes et les munitions pour les transporter en lieu sûr.

L'entrevue du 13 juin 1944 réunissant les chefs FTP et les cadres du camp de St Marcel, les colonels Bourgoïn et Morrice, a été le prélude à la création du 11ème bataillon FFI avec effet au 1er juin 1944. Yves Guerzider y fut affecté.

A compter du 11 août, ce bataillon a pris position pour l'encerclement de Lorient dans le secteur de Nostang et cela jusqu'à la libération le 8 mai 1945. Sur



## Nos AMI(E)s DISPARU(E)s

le Front de Lorient, la reddition de l'ennemi n'eût lieu que le 10.

Avec la complicité de ses parents, Yves Guerzider a souvent hébergé des patriotes recherchés et procédé au recrutement de nouveaux adhérents. Yves a été un membre actif et dévoué

de la Résistance.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 12 septembre 1944, il a été démobilisé le 15 octobre 1945, renvoyé dans ses foyers avec une permission de 47 jours et rayé des contrôles le 1er décembre de cette même année.

### XAVIER ZICCHINA

Xavier Zicchina est né le 18 décembre 1921 à Ajaccio, il est décédé à Augan l'année dernière.

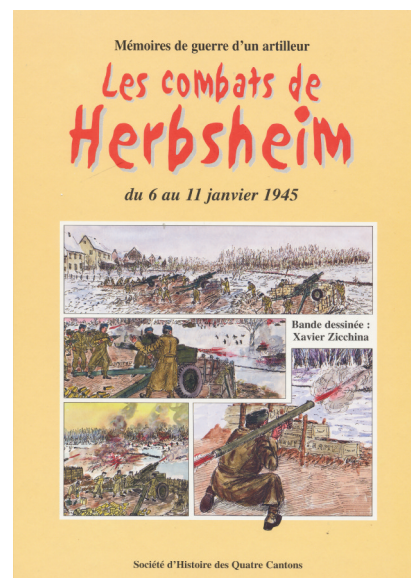
Lors d'un séjour avec son armée stationnée au camp de Coëtquidan, il rencontre Alice Yvoir, enfant d'Augan. Un an plus tard, il l'épouse. Ils se fixent à Augan, il quitte définitivement son pays de Corse.

Adhérent à l'Anacr depuis sa création en 1968 pour le Pays de Guer, nous avons eu le plaisir de le voir décoré de la Médaille militaire. Mais comme tant d'autres hélas, il fut oublié pour la Légion d'honneur.

Tout en occupant un emploi à Rennes, il s'attache à exercer sa passion de

« dessinateur-écrivain ». En 2004, la Société d'histoire des Quatre Cantons dans le Bas-Rhin édite sa bande dessinée « les combats de Herbsheim, mémoires de guerre d'un artilleur » qui relate les derniers combats pour la libération de ce secteur au début de l'année 1945. Dans cet ouvrage, il n'oublie pas d'y faire figurer ses compagnons d'armes dont il publie également les témoignages.

Xavier Zicchina était titulaire de la Médaille de combattant volontaire de la Résistance 1939-1945, de la Croix de guerre, de la Médaille de la reconnaissance de la Nation et depuis 2004 de la Médaille militaire.



## ACTUALITÉ

### LES JUIFS DE FRANCE DANS LA SHOAH

JUSQU'AU 30 JUIN 2013 EST PRÉSENTÉE AU MUSÉE DE SAINT MARCEL, EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU MORBIHAN, UNE EXPOSITION SUR « LES JUIFS DE FRANCE DANS LA SHOAH » EXPOSITION QUI DONNE DES ÉLÉMENTS POUR COMPRENDRE, NON SEULEMENT L'IMPLACABLE DÉTERMINATION NAZIE À EXTERMINER LES JUIFS DANS TOUTE L'EUROPE, MAIS ENCORE LA PERNICIEUSE COMPLICITÉ DU RÉGIME PÉTAINISTE DANS LA MISE EN OEUVRE DU GÉNOCIDE.



HOTEL RESTAURANT  
DE LA VALLEE  
Martine et Bernard Quillere



Promenade  
des estivants  
St Nicolas des Eaux  
56930 Pluméliau  
téléphone : 02 97 51 81 04  
télécopie : 02 97 51 94 89  
email : martine.quillere@gmail.com

# Le Gouallec

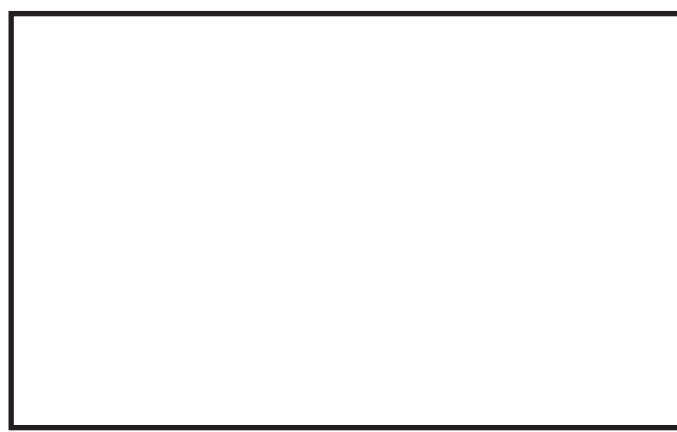
## Bar Restaurant du Centre

4 et 7, rue des tilleuls 56310 Bubry  
tel : 02 97 51 70 72 fax 02 97 51 75

## Salaisons Celtiques



ZI du Tréhonin  
**LE SOURN**  
BP 52 56302 PONTIVY



**ami entends-tu...**  
*journal de la Résistance bretonne*

**Directrice de la publication :** Katherine Le Port  
**Responsable de la rédaction**  
**et de la mise page:** Pierrick Chérel  
**siège:** rédaction, administration et publicité  
5P cité Allende, 12 rue Colbert 56100 Lorient  
Dépôt légal 1er trimestre 1978  
**Impression:** ILC, 54 rue Jean Jaurès  
56600 Lanester  
**Routage:** ESAT les Ateliers du Prat  
56000 Vannes  
Tirage moyen par numéro: 600.

Si vous souhaitez vous abonner ou bien abonner des personnes de votre connaissance au journal, il vous suffit d'adresser au trésorier un montant de **12 euros** pour un abonnement **simple**, ou un **minimum de 15 euros** pour un abonnement de **soutien** après avoir complété ou recopié le document suivant:

Nom..... Prénom.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville.....  
Numéro de téléphone ou adresse e-mail (facultatif).....

**et envoyez le tout à**  
**A.N.A.C.R**

**ami entends-tu...**  
*journal de la Résistance bretonne*

**5P, cité Allende**  
**12 rue Colbert**  
**56100 LORIENT**